

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2028

1^{er} septembre 2011

SOMMAIRE

AAA Co-Invest VI (EHS-BC) S.à r.l.	97313	EOP1 S.à r.l.	97317
Abbey Europe S.A.	97307	Eudial S.C.A.	97299
ACP Auto Carrosserie et Peinture S.à r.l.	97313	European Staff Office S.à r.l.	97303
Aequitas Europe 1 S.à r.l.	97305	Excellence Finance Services S.A.	97323
Aequitas Europe 2 S.à r.l.	97305	Finadis Participation S.A.	97326
Aequitas Europe 3 S.à r.l.	97305	Firmament Capital Investissement	97326
A.F.E. S.A.	97304	Gamma III S.à r.l.	97313
A.F.E. S.A.	97298	Hardt S.à r.l.	97305
AHC Capital S.à r.l.	97314	Immobilière Kasselt S.à r.l.	97299
AI Maha Investment Company S.à r.l.	97306	International Emergency Services S.à r.l.	97319
ALB Investments S.à r.l.	97319	KEY Germany Nikolaistrasse S.à r.l.	97311
Amcoll S.à r.l.	97331	KEY Germany RETAIL S.à r.l.	97331
American Express Funding (Luxembourg) S.à r.l.	97331	Lautrec PPP S.à r.l.	97311
Ammin Coal Holdings	97332	Lone Star Capital Investments S.à r.l.	97333
Anglo American Exploration Colombia ..	97332	Mistral International S.A.	97314
Anglo American Exploration Luxembourg	97344	Mossi & Ghisolfi Finance Luxembourg S.A.	97306
Anglo Coal International	97312	Nelo & Co	97332
Anglo Loma Investments	97312	Northern Diabolo (Holdings) S.à r.l.	97314
A.P.U L Co-investment S.à r.l.	97304	Orgal S.A.	97323
A.R.D. Investholding S.A.	97304	Repco 13 S.A.	97302
A.T.T. C. (Advisors in Trust and Tax Con- sultants) Holding Lux S.A.	97304	Repco 14 S.A.	97312
A.T.T.C. Control S.A.	97304	Repco 15 S.A.	97333
Azal S. à r.l.	97313	Socfinasia S.A.	97298
beckenergiesysteme s.à r.l.	97303	Socfinasia S.A.	97298
bureau d'architectes WERNER s.a.	97303	Socfinde S.A.	97298
Ceramex	97307	TE Finance S.à r.l.	97302
CHEN-JI s.à r.l.	97306	Terrasia	97303
Courtain Holding S.A.	97307	TreeTop Asset Management S.A.	97298
Courtain Holdings S.à r.l.	97307	TreeTop Asset Management S.A.	97302
		Weisen S.A.	97303

A.F.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 40.732.

—
Extraits du Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2011

- L'Assemblée reconduit DELOITTE SA en tant que Réviseur Externe de la société, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle en 2012 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2011095133/12.

(110108110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Socfinasia S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 10.534.

—
Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011095116/10.

(110107086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Socfinasia S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 10.534.

—
Le Bilan consolidé au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011095117/10.

(110107087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Socfinde S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 9.571.

—
Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011095119/10.

(110107094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

TreeTop Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 106.890.

—
Les comptes au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011095122/10.

(110106793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Eudial S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 71.032.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 08/07/2011.

*Pour EUDIAL sàrl**Gérant*

Anne-Françoise Moutschen

Gérante

Référence de publication: 2011095273/14.

(110108520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Immobilière Kasselt S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7513 Mersch, 8, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 162.064.

STATUTS

L'an deux mille onze, le six juillet.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU

I. «IMMO TAVARES S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-7653 Heffingen, 32, Um Beil,

constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 19 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 335 du 15 février 2006,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.600,

ici représentée par Monsieur Agostinho Elisio TAVARES, agissant en sa qualité d'administrateur-délégué, ayant pouvoir pour engager la prédite société par sa seule signature, conformément à l'article 8 des statuts de la société.

II. «HK BAUSTUDIO S.A.», une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-7626 Mersch, 5, allée W. Leonard,

constituée originellement sous la forme d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 1377 du 23 septembre 2003 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.277,

les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, le 3 août 2007,

ici représentée par Monsieur Horst Heinrich KANDELS, agissant en sa qualité d'administrateur unique, ayant pouvoir pour engager la prédite société par sa seule signature, conformément à l'article 13 des statuts de la société.

III. «KONKRET S.à.r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social à L-7513 Mersch, 8, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Hesperange, en date du 20 juin 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 894 du 16 décembre 2000, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.004.

Ici représentée par Monsieur Pierre KRAUS, demeurant professionnellement à Mersch, agissant en sa qualité de gérant technique, avec pouvoir d'engager la prédite société en toutes circonstances par sa seule signature conformément à l'article 13 des statuts, nommé à cette fonction suivant décision prise par l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue consécutivement à la constitution de la prédite société.

Ci-après désignés collectivement, les «Comparants».

Lesquels Comparants ont requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société») et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 15, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet l'achat, la vente, la gestion, la promotion et la mise en valeur d'immeubles bâtis et/ou non bâtis, ainsi que toute opération se rapportant directement ou indirectement à son objet social et ce, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La Société pourra dans le cadre de son activité accorder notamment hypothèque et autre privilège ou se porter caution réelle d'engagement en faveur de tiers.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

Par ailleurs, la Société peut s'intéresser pour toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, qui soit de nature à favoriser le développement de son activité ou à le lui faciliter.

Art. 3. La société prend la dénomination d'«Immobilière Kasselt S.à.r.l.».

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le siège social est établi dans la Commune de Mersch.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150.000.-EUR) représenté par MILLE CINQ CENTS (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000.-EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 15 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles à des tiers que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance.

Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés.

Le(s) gérant(s) est(sont) révocable(s) ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article soient respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant, respectivement du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) du/des mandataire(s), la durée de leurs mandats ainsi que toutes les autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 14. Le ou les gérants ne contracte(nt) à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 15. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient.

Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui.

Les décisions collectives modifiant ou non les Statuts ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées à l'unanimité par les associés détenant la totalité du capital.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier (1^{er}) et se termine le trente et un (31) décembre.

Art. 17. Chaque année, au trente et un décembre (31), les comptes de la Société sont établis et le gérant, respectivement, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 18. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi

Souscription et Libération

Les parts sociales ont toutes été souscrites comme suit:

1.«IMMO TAVARES S.A.», pré-qualifiée	500 parts sociales
2.«HK BAUSTUDIO S.A.», pré-qualifiée	500 parts sociales
3.«KONKRET S.à.r.l.», pré-qualifiée	500 parts sociales
TOTAL	1.500 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire, de sorte que la somme de CENT CINQUANTE MILLE EUROS (150.000.-EUR) se trouve à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011.

Frais

Les Comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ MILLE TROIS CENTS EUROS (1.300.-EUR).

Avertissement

L'attention des Comparants a été expressément attirée par le notaire instrumentaire sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises, afin d'exercer les activités telles que notamment décrites à l'article 2 des présents Statuts.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. La Société est administrée par les gérants suivants:

- Monsieur Agostinho Elisio TAVARES, né le 16 juin 1967 à Pardilho/Estarreja (Portugal), demeurant à L-7680 Waldbillig, 10, Rue de Christnach, en tant que gérant technique;

- Madame Nicole Josette ARENDT, née le 06 décembre 1959 à Luxembourg, demeurant à L-7564 Mersch, 3, Rue Pierre Schwartz, en tant que gérant administratif.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

2. L'adresse de la Société est fixée à: L-7513 Mersch, 8, route d'Arlon.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux Comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom, qualité et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. TAVARES, H. KANDELS, P. KRAUS, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 11 juillet 2011. Relation: MER/2011/1363. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME

Mersch, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011098429/150.

(110111890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

TreeTop Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 106.890.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011095123/11.

(110106794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

TE Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 149.868.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 6 décembre 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 18 janvier 2011.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2011095124/13.

(110106786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Repc 13 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.702.910,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 112.942.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 7 juin 2011

1. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Pii Ketvel demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d'Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.

2. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Bernd Janietz demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d'Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.

3. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Michael Chidiac demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de ses fonctions d'Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.

4. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Pii Ketvel demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d'Administrateur "avec effet au 7 Juin 2011.

5. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Bernd Janietz demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d'Administrateur "avec effet au 7 Juin 2011.

6. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Michael Chidiac demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en qualité d'Administrateur "avec effet au 7 Juin 2011.

Le conseil d'administration de la Société' se compose désormais comme suit:

- Monsieur Pii Ketvel (Administrateur)
- Monsieur Bernd Janietz (Administrateur)
- Monsieur Michael Chidiac (Administrateur)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011101460/30.

(110114015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Terrasia, Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 20.573.

Le Bilan au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 juin 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011095126/10.

(110107093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Weisen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8001 Strassen, 2, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 14.583.

Les comptes annuels + proposition affectation des résultats de comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011095129/11.

(110106965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

beckenergiesysteme s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6684 Mertert, 7, rue du Parc.

R.C.S. Luxembourg B 118.744.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011095130/9.

(110107853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

bureau d'architectes WERNER s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-1409 Luxembourg, 34, rue Edmond Dune.

R.C.S. Luxembourg B 124.045.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011095131/9.

(110108271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

European Staff Office S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.754.

EXTRAIT

En date du 15 mars 2011, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Madame Marjoleine van Oort, en tant que gérant B, est acceptée avec effet au 23 février 2011.
- Monsieur Wim Rits, avec adresse professionnelle au "15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg", est élu nouveau gérant B de la société avec effet au 23 février 2011.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Référence de publication: 2011095249/15.

(110108194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

A.F.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 40.732.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2011095134/10.

(110108111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

A.P.U L Co-investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 150.775.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour A.P.U L Co-investment S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011095135/11.

(110108156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

A.R.D. Investholding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 52.774.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011095136/9.

(110107610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

A.T.T. C. (Advisors in Trust and Tax Consultants) Holding Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 153.916.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011095137/13.

(110108096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

A.T.T.C. Control S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 60.319.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Edward Patteet / Erika Mulder
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011095138/11.

(110108095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Aequitas Europe 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.773.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Aequitas Europe 1 S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011095141/11.

(110107635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Aequitas Europe 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.771.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Aequitas Europe 2 S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011095142/11.

(110107632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Aequitas Europe 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Aequitas Europe 3 S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011095143/11.

(110107629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Hardt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 105.252.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2011

L'assemblée prend à l'unanimité des voix émises les résolutions suivantes:

1. L'assemblée générale entend et approuve le rapport du commissaire à la liquidation
2. L'assemblée générale approuve les comptes de liquidation tels que présentés par le liquidateur et contrôlés par le commissaire à la liquidation
3. L'assemblée générale accorde décharge au liquidateur ainsi qu'au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leur mandat respectif
4. Sur base des éléments en sa possession, l'assemblée générale décide de clôturer la liquidation et d'annuler les actions et autre titres de la société

5. L'assemblée générale décide que les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans au moins au 2A rue Albert Borschette à L-1246 Luxembourg auprès de la société Swiss Re Europe Holdings SA.

Signature.

Référence de publication: 2011095336/21.

(110108013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

CHEN-JI s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 174, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 78.713.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 4 juillet 2011 que: Les associés ont décidé d'accepter les démissions de leur poste de gérants administratifs de la société:

- Monsieur Xin CHEN, né le 5 avril 1982 à Zhejiang (Chine) et demeurant à L-8010 STRASSEN, 174 route d'Arlon,
- Madame Limiao CHEN, née le 6 mai 1975 à Zhejiang (Chine) et demeurant à L-8010 STRASSEN, 174 route d'Arlon.

De nommer en remplacement pour une durée indéterminée et en qualité de gérant administratif:

- Monsieur Xiaoxu ZHENG, né le 2 mars 1984 à Zhejiang (Chine) et demeurant à Maasboulevard 2, 3133 AL VLAARDINGEN – Pays Bas,

Les associés ont décidé de modifier la fonction de Monsieur Zhiguang CHEN en gérant technique.

Monsieur Xiaoxu ZHENG / Monsieur Zhiguang CHEN

Gérant administratif / Gérant technique

Référence de publication: 2011095216/18.

(110108299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Mossi & Ghisolfi Finance Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 123.792.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 17 juin 2011

Le mandat de tous les administrateurs venant à échéance, l'assemblée a décidé de nommer administrateurs pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- M. Marco GHISOLFI, demeurant professionnellement au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, administrateur
- M. Marco TOSELLI, demeurant professionnellement au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, administrateur
- M. Federico FRANZINA, demeurant professionnellement au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, administrateur
- Mme Vania BARAVINI, demeurant professionnellement au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, administrateur et Président
- M. Massimiliano SELIZIATO, demeurant professionnellement au 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Référence de publication: 2011096177/20.

(110109080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2011.

AI Maha Investment Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 123.790.

—
Extrait des décisions des associés prises à Luxembourg en date du 18 février 2011

Les associés ont immédiatement pris les résolutions suivantes:

1) Les associés ont acceptés la démission de:

- M. James Ronald Whittingham, né le 13 février 1978 à Jersey, ayant son adresse professionnelle à 9a, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, en qualité de gérant de la société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Al Maha Investment Company S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011095144/17.

(110107872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Abbey Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 115.269.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011095154/10.

(110108056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Ceramex, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 89.606.

Les statuts coordonnés de la prédite société au 4 juillet 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 8 juillet 2011.

Me Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2011095213/13.

(110108225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

**Courtain Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Courtain Holding S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 82.553.

L'an deux mil onze, le dixième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COURTAINE HOLDING S.A., avec siège social au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 82553, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, de résidence à Luxembourg en date du 7 juin 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1201 du 20 décembre 2001 (la "Société").

Les statuts de la Société ont été modifiés une dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 décembre 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 81 du 13 janvier 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Andrea CARINI, employé privé, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie MATHOT, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Maria Pia BETTIOL employée privée, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Changement de la forme de la Société de Société Anonyme en Société à Responsabilité Limitée ainsi que de sa dénomination; Modification des statuts de la Société afin de refléter le changement de forme; nomination de gérant(s) et démission des administrateurs, commissaire aux comptes et autre organe de la Société et décharge à leur accorder.

2. Réduction du capital social de la Société à concurrence de EUR 125.000 pour le ramener de son montant actuel de EUR 235.000 représenté par 2.350 parts sociales de EUR 100 chacune à EUR 110.000 représenté par 1.100 parts sociales de valeur nominale de EUR 100 chacune.

Réalisation de parts sociales existantes au prorata de la participation des associés dans la Société.

3. Approbation des comptes intermédiaires de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 10 juin 2011 et pour autant que de besoin décision de continuer les activités de la Société.

4. Transfert du siège social statutaire et administratif de la Société de Luxembourg en Italie à I-27029 Vigevano (PV), 12 via Stropeni de telle sorte que ce transfert ne donne pas lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

5. Mise en conformité des statuts de la Société en vue de les rendre conformes à la législation italienne emportant notamment l'adaptation des statuts à ceux d'une société à responsabilité limitée (S.r.l.), le changement de la dénomination sociale en "Courtain S.r.l.", la modification de son objet social suivant les nouveaux statuts et de sa durée; maintien du capital social à EUR 110.000 et l'approbation des nouveaux statuts dont le texte sera annexé au présent acte.

6. Détermination du nombre de gérants à un et nomination de Mr Orfeo Giusto comme gérant unique pour une période indéterminée.

7. Nomination des anciens gérants, afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand- Duché de Luxembourg et adressées à la Société.

8. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée à savoir 2.350 actions, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

V. Qu'aucun autre titre que les 2.350 actions représentant le capital social n'a été émis par la Société / est en circulation.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la forme juridique de la Société et d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée, la dénomination étant changée en COURTAINE HOLDING S. à r.l., l'objet social et le capital social étant maintenus.

La transformation se fait sur base de la situation active et passive de la société arrêtée au 10 juin 2011, qui après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte.

L'assemblée décide de modifier les statuts de la Société afin de refléter le changement de forme et la dénomination et arrête comme suit les statuts de la société à responsabilité limitée:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'amendée ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de «COURTAINE HOLDING S. à r.l.».

Art. 3. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre lieu de la commune du siège social de l'accord des associés.

Art. 4. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition, pour son propre compte, de biens immobiliers, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui sont directement ou indirectement sous le contrôle des mêmes actionnaires que ceux de la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 235.000 (deux cent trente-cinq mille euros) représenté par 2.350 (deux mille trois cent cinquante) parts sociales de EUR 100 chacune.

Art. 7. Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée générale des associés.

Les pouvoirs des gérants seront déterminés dans leur acte de nomination.

Art. 11. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par les gérants alors en fonction, sauf décision contraire du ou des associés statuant aux conditions des décisions ordinaires, lesquels désignent un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois afférentes».

Répartition des parts sociales

Les parts sociales étant échangées contre les actions anciennes à raison d'une part sociale pour une action ancienne, les 2.350 parts sociales représentatives du capital sont réparties comme suit:

- Monsieur Orfeo GIUSTO, né à Maccagno (VA) le 23.02.1935 demeurant à Vigevano (PV), 30 Via Stropeni:	1.175 parts
- Madame Giuseppina FIOCCHI-GIUSTO, née à Vigevano (PV) le 03.02.1947 demeurant à Vigevano (PV), 30 Via Stropeni	1.175 parts
Total	<u>2.350 parts</u>

Toutes les parts sont entièrement libérées.

L'assemblée accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes en place et leur accorde pleine et entière décharge pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

L'assemblée nomme les trois administrateurs démissionnaires en qualité de gérants de la Société pour une période indéterminée, avec pouvoir de signature individuel vis-à-vis des tiers.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de EUR 125.000 (cent vingt-cinq mille euros) pour le ramener de son montant actuel de EUR 235.000 (deux cent trente-cinq mille euros) représenté par 2.350 (deux mille trois cent cinquante) parts sociales de EUR 100 chacune à EUR 110.000 (cent dix mille euros) représenté par 1.100 (mille cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 chacune.

L'assemblée décide de réaliser cette réduction par affectation de EUR 125.000 (cent vingt-cinq mille euros) à une réserve spéciale et d'annuler 1.250 parts sociales existantes au prorata de la participation des associés dans la Société.

Les 1.100 parts sociales représentatives du capital sont réparties comme suit:

- Monsieur Orfeo GIUSTO, précité:	550 parts
- Madame Giuseppina FIDECHI-GIUSTO, précitée	<u>550 parts</u>
Total	1.100 parts

Troisième résolution

L'assemblée décide d'approuver le bilan intermédiaire de la Société allant du 1^{er} janvier 2011 au 10 juin 2011 à considérer comme comptes sociaux de clôture à Luxembourg et comme comptes sociaux d'ouverture en Italie.

Pour autant que de besoin, l'assemblée décide la continuation des activités de la Société. Lequel bilan, après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de Luxembourg en Italie à I 27029 Vigevano (PV) 12, Via STROPENI, et de demander la radiation de la Société du registre de commerce luxembourgeois. La Société adoptera dès lors la nationalité italienne sans que ce transfert de siège social ne donne lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

Cinquième résolution

L'assemblée décide la mise en conformité des statuts de la Société en vue de les rendre conformes à la législation italienne et notamment d'adapter les statuts à ceux d'une société à responsabilité limitée (S.r.l.) et de changer la dénomination sociale en «COURTAIN S.r.l.».

L'assemblée décide de modifier l'objet social suivant les statuts tels qu'adoptés et annexés ci-dessous et de maintenir le montant du capital social à EUR 110.000 et de limiter la durée de la société au 31 décembre 2050.

L'assemblée décide d'adopter les nouveaux statuts dont le texte après avoir été signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des trois gérants de la société alors de nationalité luxembourgeoise et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat.

L'assemblée décide de fixer le nombre de gérants à un et nommer en qualité de gérant unique pour une période indéterminée:

- Monsieur Orfeo GIUSTO, né à Maccagno (VA) le 23 février 1935 et demeurant à Vigevano (PV), 30 Via Stropeni.

Septième résolution

L'assemblée décide de nommer les anciens gérants de la société à savoir Messieurs Andrea Carini, Gregorio Pupino et Hélène Mercier afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand-Duché de Luxembourg et adressées à la Société.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clerks et/ou employés de l'Étude du notaire soussigné, chacun pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

Pour les formalités de radiation de la Société du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille sept cents euros (EUR 1.700).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Andrea Carini, Sophie Mathot, Pia Bettiol, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 juin 2011. LAC/2011/27252. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 juin 2011.

Référence de publication: 2011089034/197.

(110100128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

Lautrec PPP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 122.812.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 28 juin 2011 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 1, rue des Glacis, L- 1628 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L- 2522 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

De plus,

- la Société prend acte du changement d'adresse de PPP 006 S.à r.l., associé unique de la Société, du 1, rue des Glacis, L- 1628 Luxembourg au 6, rue Guillaume Schneider, L- 2522 Luxembourg; et

- la Société prend acte du changement d'adresse de P.A.L. Management Services S.à r.l., gérant de la Société, du 1, rue des Glacis, L- 1628 Luxembourg au 16, avenue Pasteur, L- 2310 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2011095393/19.

(110108602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

KEY Germany Nikolaistrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 268.050,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.842.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 juin 2011

- Monsieur Jorge Perez Lozano, a démissionné de sa fonction de gérant de la société, en date du 30 juin 2011;
- Madame Polyxeni Kotoula a démissionné de sa fonction de gérant de la société, en date du 30 juin 2011;
- Monsieur Onno Bouwmeister avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg est élu par l'associé unique, en date du 30 juin 2011, en tant que gérant pour une durée indéterminée;
- Lux Business Management S.à r.l., avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg est élu par l'associé unique, en date du 30 juin 2011, en tant que gérant pour une durée indéterminée.

En conséquence de quoi, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Lux Business Management S.à r.l., gérant, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg;
- Onno Bouwmeister, gérant, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg;
- Segelman Benjamin Julius, gérant, avec adresse privée au 64, North Row, GB-W1K 7DA London.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011097644/23.

(110110544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Anglo Coal International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 70.044.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Signature

Administrateur / Gérant

Référence de publication: 2011095147/12.

(110108249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Anglo Loma Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 111.827.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Signature

Administrateur / Gérant

Référence de publication: 2011095148/12.

(110107957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

RepcO 14 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 718.020,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 112.943.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 7 juin 2011

1. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Pii Ketvel demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d' "Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.

2. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Bernd Janietz demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d' "Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.

3. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Michael Chidiac demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de ses fonctions d' "Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.

4. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Pii Ketvel demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d' "Administrateur "avec effet au 7 Juin 2011.

5. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Bernd Janietz demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d' "Administrateur "avec effet au 7 Juin 2011.

6. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Michael Chidiac demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en qualité d' "Administrateur "avec effet au 7 Juin 2011.

Le conseil d'administration de la Société' se compose désormais comme suit:

- Monsieur Pii Ketvel (Administrateur)
- Monsieur Bernd Janietz (Administrateur)
- Monsieur Michael Chidiac (Administrateur)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011101461/30.

(110114017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Gamma III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 22, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 125.647.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 29 avril 2011

L'associé unique nommé Monsieur Burkhard FEURSTEIN, né le 29 août 1958 à Innsbruck (Autriche) et résidant professionnellement à A-1120 Vienne, Schönbrunnerstrasse 218-220, Bâtiment A/4.04, comme gérant avec effet au 29 avril 2011.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Pour GAMMA III S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011095315/15.

(110107792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Azal S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 131.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Référence de publication: 2011095151/11.

(110108136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

AAA Co-Invest VI (EHS-BC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.209.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2011.

Référence de publication: 2011095152/11.

(110108380) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

ACP Auto Carrosserie et Peinture S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3230 Bettembourg, 105, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 43.498.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011095155/10.

(110107848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Northern Diabolo (Holdings) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 75.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 132.127.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales effectuée en date du 30 juin 2011 que:

International Public Partnerships Limited Partnership, un limited partnership de droit anglais ayant son siège social à 2, London Bridge, SE1 9RA London, Royaume - Uni, a cédé l'intégralité des 1.125 parts sociales qu'elle détenait dans le capital social de la société à International Public Partnerships Guernsey 1 Limited, un limited de droit anglais numéro 52759 ayant son siège social à Heritage Hall, PO BOX 225, Le marchand Street, St Peter Port, GY1 4HY Guernsey.

Suite à cette cession, l'actionariat de la société est composé comme suit:

- International Public Partnerships Guernsey 1 Limited	1.125 parts sociales
- Feronia GmbH	375 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 juillet 2011.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011095437/22.

(110108413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

AHC Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue J.-P. Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 152.627.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011095156/9.

(110108410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Mistral International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 122.362.

—
L'an deux mille onze, le sept juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois «MISTRAL INTERNATIONAL S.A.», ayant son siège social au 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.362, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 121, du 6 février 2007, modifications des statuts suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1722, du 7 septembre 2009, en date du 18 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 916, du 3 mai 2010. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 avril 2011 en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Raul MARQUES, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain BOZET, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de L'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Conversion des trois mille cent (3.100) actions ordinaires existantes, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune en:

- trois mille cent (3.100) actions ordinaires de catégorie J d'un Euro (EUR 1,-) chacune,

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

3. Divers

II. Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau de l'Assemblée; cette liste de présence et les procurations seront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

III. Il résulte que cette liste de présence que toutes les actions représentant la totalité du capital de la Société sont représentées à l'Assemblée.

IV. L'Assemblée est ainsi valablement constituée et peut valablement décider sur son ordre du jour dont les actionnaires présents ou représentés ont été informés en bonne et due forme avant l'Assemblée.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des déclarations faites par la présidente et après avoir considéré tous les points de l'ordre du jour, adopte ensuite chaque fois par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de convertir et de créer une nouvelle catégorie d'actions («Actions Ordinaires de Catégorie J»)

En conséquence, les trois mille cent (3.100) actions ordinaires existantes d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune sont converties en trois mille cent (3.100) actions ordinaires de catégorie J,

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration de la Société pour procéder à ladite conversion des actions.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la société est de trente-et-un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions ordinaires de catégorie A (les «Actions Ordinaires de Catégorie A») trois mille cent (3.100) actions ordinaires de catégorie B (les «Actions Ordinaires de Catégorie B») trois mille cent (3.100) actions ordinaires de catégorie C (les «Actions Ordinaires de Catégorie C») trois mille cent (3.100) actions ordinaires de catégorie D (les «Actions Ordinaires de Catégorie D») trois mille cent (3.100) actions ordinaires de catégorie E (les «Actions Ordinaires de Catégorie E») trois mille cent (3.100) actions ordinaires de catégorie F (les «Actions Ordinaires de Catégorie F») trois mille cent (3.100) actions ordinaires de catégorie G (les «Actions Ordinaires de Catégorie G») et trois mille cent (3.100) actions ordinaires de catégorie H (les «Actions Ordinaires de Catégorie H») et trois mille cent (3.100) actions ordinaires de catégorie I (les «Actions Ordinaires de Catégorie I») et trois mille cent (3.100) actions ordinaires de catégorie J (les «Actions Ordinaires de Catégorie J») chacune d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-).

Les Actions Ordinaires de Catégorie A, les Actions Ordinaires de Catégorie B, les Actions Ordinaires de Catégorie C, les Actions Ordinaires de Catégorie D, les Actions Ordinaires de Catégorie E, les Actions Ordinaires de Catégorie F, les Actions Ordinaires de Catégorie G, les Actions Ordinaires de Catégorie H, les Actions Ordinaires de Catégorie I, les Actions Ordinaires de Catégorie J sont référencées comme les «Actions».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire par leurs nom et prénom, état et demeure, ils ont signé avec nous notaire, le présent acte.

Suit la traduction en langue anglaise

In the year two thousand and eleven, on the seventh of the month of June.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "MISTRAL INTERNATIONAL S.A.", a joint stock company incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 28, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 122.362, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on December 4, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 121 dated February 6, 2007, amendment pursuant to a deed of the undersigned notary on July 28, 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number °1722 dated September 7, 2009, on February 18, 2010 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 916 dated, May 3, 2010. The status was amended lastly according a deed received by the undersigned notary on date of April 29, 2011 in the course of publication with in the Memorial C, Recueil of the Companies and Associations.

The meeting is chaired by Mr. Enzo LIOTINO, with professional address in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr. Raul MARQUES, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Alain BOZET, with professional address in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that

I. The agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Conversion of three thousand one hundred (3.100) existing ordinary shares of a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, into:

- three thousand one hundred class J ordinary shares of one Euro (1.-) each,

2. Amendment of article 5 of the Company's articles of association.

3. Other.

II.- The names of the shareholders, present or represented, and of the proxies of the shareholders represented as well as the number of shares held by each of the shareholders, present or represented, are indicated in an attendance-list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau of the Meeting; such attendance –list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.

III.- It appears from the said attendance –list that all the shares representing the entire issued share capital of the Company, are represented at the Meeting.

IV.- The meeting is so validly constituted and my validly resolve on its agenda of which all the shareholders present or represented have been duly informed before this Meeting.

The extraordinary General Meeting, after having duly acknowledged the statements made by the Chairman and after having duly considered all the items on the agenda has then each time unanimously adopted the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to convert and to create a new class of shares ("Class J Ordinary Shares").

Thus, the three thousand one hundred (3,100) existing ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each are converted into three thousand one hundred (3,100) class J ordinary shares, each of a par value of one Euro (EUR 1.-).

The extraordinary general meeting resolves to confer all necessary powers to the Board of Directors of the Company in order to proceed to the conversion of the shares.

Second resolution

Pursuant to the above resolution, the meeting resolved to amend the article 5 of the Company's articles of association to give it henceforth the following content:

" Art.5. Share capital. The share capital of the company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by

three thousand one hundred class A ordinary shares (the "Class A Ordinary Shares")

three thousand one hundred class B ordinary shares (the "Class B Ordinary Shares")

three thousand one hundred class C ordinary shares (the "Class C Ordinary Shares")

three thousand one hundred class D ordinary shares (the "Class D Ordinary Shares")

three thousand one hundred class E ordinary shares (the "Class E Ordinary Shares")

three thousand one hundred class F ordinary shares (the "Class F Ordinary Shares")

three thousand one hundred class G ordinary shares (the "Class G Ordinary Shares")

three thousand one hundred class H ordinary shares (the "Class H Ordinary Shares")

three thousand one hundred class I ordinary shares (the "Class I Ordinary Shares")

three thousand one hundred class J ordinary shares (the "Class J Ordinary Shares")

each of a par value of one Euro (EUR 1.-).

The Class A Ordinary Shares, the Class B Ordinary Shares, the Class C Ordinary Shares, the Class D Ordinary Shares, the Class E Ordinary Shares, the Class F Ordinary Shares, the Class G Ordinary Shares, the Class H Ordinary Shares and the Class I Ordinary Shares, the Class J Ordinary Shares shall be referred to as the "Shares".

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the board of meeting, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with the undersigned notary, this original deed.

Signé: E. LIOTINO, R. MARQUES, A. BOZET, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 juin 2011. Relation: EAC/2011/7626. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011097718/135.

(110111190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

EOP1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 160.979.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth of June.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Europa Real Estate III S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", existing under Luxembourg law, established and having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

represented by Mr Eric BIREN, company director, with professional address at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

acting in his capacity as member of the board of managers of the company, with individual signing power.

Such appearing party is the sole partner of "EOP1 S.à r.l." (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée having its registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 160979, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 10 May 2011, not yet published.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The partner resolved to increase the corporate share capital of the Company by an amount of two million thirty seven thousand two hundred and eighty-six pounds sterling (2'037'286.- GBP) so as to raise it from its amount of twelve thousand six hundred pounds sterling (12'600.- GBP) up to an amount of two million forty nine thousand eight hundred and eighty-six pounds sterling (2'049'886.- GBP) by the issue of two million thirty seven thousand two hundred and eighty-six (2'037'286) shares having a par value of one pound sterling (1.- GBP) each.

The new shares are to be subscribed by "Europa Real Estate III S.à r.l.", prenamed, in exchange for a contribution in cash of a total amount of twenty million four hundred and eighty-six thousand two hundred and fifty-six pounds sterling point eighty-six (20'486'256.86 GBP).

The total contribution of twenty million four hundred and eighty-six thousand two hundred and fifty-six pounds sterling point eighty-six (20'486'256.86 GBP) will be allocated as follows: (i) two million thirty seven thousand two hundred and eighty-six pounds sterling (2'037'286.- GBP) will be allocated to the share capital of the company and (ii) eighteen million four hundred and forty eight thousand nine hundred and seventy pounds sterling point eighty-six (18'448'970.86 GBP) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, article SIX (6) of the Company's Articles of Incorporation is amended and shall therefore read as follows:

Art. 6. The subscribed capital is fixed at two million forty nine thousand eight hundred and eighty-six pounds sterling (2'049'886.- GBP) divided into to two million forty nine thousand eight hundred and eighty-six (2'049'886) shares having a par value of one pound sterling (GPB 1.-) each."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present increase of capital, is approximately seven thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing partys, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

«Europa Real Estate III S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg,

représentée par Monsieur Eric BIREN, administrateur de société, avec adresse professionnelle au 68-70 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, agissant en sa qualité de gérant de la Société avec pouvoir de signature individuelle.

Laquelle partie comparante est l'associé de «EOP1 S.à r.l.» ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160979, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 mai 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions trente-sept mille deux cent quatre-vingt-six Livres Sterling (2.037.286,- GBP) afin de le porter de son montant actuel de douze mille six cents Livres Sterling (12.600,- GBP) à deux millions soixante-quatre mille huit cent quatre-vingt-six Livres Sterling (2.064.886,- GBP) par l'émission de deux millions quarante-neuf mille deux cent quatre-vingt-six (2.049.286) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (1,- GBP) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par «Europa Real Estate III S.à r.l.», prénommée, par un apport en numéraire pour un montant total de vingt millions quatre cent quatre-vingt-six mille deux cent cinquante-six Livres Sterling virgule quatre-vingt six (20.486.256,86 GBP).

L'apport de vingt millions quatre cent quatre-vingt-six mille deux cent cinquante-six Livres Sterling virgule quatre-vingt six (20.486.256,86 GBP) sera alloué au capital social pour le montant de deux millions trente-sept mille deux cent quatre-vingt-six Livres Sterling (2.037.286,- GBP) et dix-huit millions quatre cent quarante-huit mille neuf cent soixante-dix Livres Sterling virgule quatre-vingt-six (18.448.970,86 GBP) seront alloués au compte de prime d'émission.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à deux millions quarante-neuf mille huit cent quatre-vingt-six Livres Sterling (2.049.886,- GBP) divisé en deux millions quarante-neuf mille huit cent quatre-vingt-six (2.049.886) parts sociales, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (1,- GBP) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de ce document sont estimés à sept mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. BIREN, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 juin 2011 2011. Relation: EAC/2011/8515. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011096810/99.

(110109945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

ALB Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 103.016.

Les comptes de dissolution au 07 Juin 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011095157/10.

(110108069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

International Emergency Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 144.847,20.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 145.103.

In the year two thousand and eleven on the eight day of June
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Southern European Emergency Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 157.888 (SEES) here represented by Vassilya Konstantinovitch, Jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 31, 2011.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder, acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. SEES is the sole shareholder (the Shareholder) of International Emergency Services S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 145.103 (the Company);

The Company was incorporated on February 5, 2009 pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations -N°676 of March 27, 2009.

II. The Company's capital is presently set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred twenty-five thousand (125,000) shares in registered form, having a par value of ten cents (EUR 0.10) each, all subscribed and fully paid up;

III. The agenda is as follows:

1. Increase of the Company's share capital by an amount of one hundred thirty-two thousand three hundred forty-seven euro and twenty cents (EUR 132,347.20) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred twenty-five thousand shares (125,000), having a par value of ten cents (EUR 0.10) each, to an amount of one hundred forty-four thousand eight hundred forty-seven euro and twenty cents (EUR 144,847.20) by way of the issuance of one million three hundred twenty-three thousand four hundred seventy-two (1,323,472) shares having a par value of ten cents (EUR 0.10) each, in the share capital of the Company;

2. Subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1. here above;

3. Subsequent amendment of article 5.1 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the share capital increase adopted in item 1. here above;

4. Amendment to the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder's register of the Company; and

5. Miscellaneous.

IV. Now, therefore, the appearing party, acting through its proxy holder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount one hundred thirty-two thousand three hundred forty-seven euro and twenty cents (EUR 132,347.20) in order to bring it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred twenty-five thousand (125,000) shares having a par value of ten cents (EUR 0.10) each, to an amount of one hundred forty-four thousand eight hundred forty-seven euro and twenty cents (EUR 144,847.20) by way of the issuance of one million three hundred twenty-three thousand

four hundred seventy-two (1,323,472) new shares having a par value of ten cents (EUR 0.10) each, in the share capital of the Company.

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one million three hundred twenty-three thousand four hundred seventy-two (1,323,472) new shares, having a par value of ten cents (EUR 0.10) each, in the share capital of the Company, having the same rights and obligations as the one hundred twenty-five thousand (125,000) existing shares.

Subscription and Payment

Thereupon, SEES, represented as stated above, declared that it subscribes for one million three hundred twenty-three thousand four hundred seventy-two (1,323,472) new shares, having a par value of ten cents (EUR 0.10) each, and fully pays them up by way of a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of one million three hundred twenty-three thousand four hundred seventy-two euro (EUR 1,323,472.-) it has against the Company (the Receivable).

The contribution in kind of the Receivable in an amount of one million three hundred twenty-three thousand four hundred seventy-two euro (EUR 1,323,472.-) is allocated as follows:

(i) an amount of one hundred thirty-two thousand three hundred forty-seven euro and twenty cents (EUR 132,347.20) is to be allocated to the share capital of the Company; and

(ii) an amount of one million one hundred ninety-one thousand one hundred twenty-four euro and eighty cents (EUR 1,191,124.80) is to be allocated to share premium account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by inter alia, (i) the interim accounts of the Company dated as of May 31, 2011 and signed for approval by the management of the Company and (ii) a certificate issued on May 31, 2011 by the management of SEES and acknowledged and approved by the management of the Company (the SEES Certificate). It results from such certificate that, as of the date thereof:

- the attached interim accounts dated as of May 31, 2011 (the Interim Accounts) show a receivable in an amount of at least one million three hundred twenty-three thousand four hundred seventy-two euro (EUR 1,323,472.-) payable by the Company to SEES (the Receivable);

- SEES is the owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);

- based on generally accepted accountancy principles the Receivable contributed to the Company per the attached Interim Accounts is of at least one million three hundred twenty-three thousand four hundred seventy-two euro (EUR 1,323,472.-) and since the Interim Accounts no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by SEES to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value;

- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivables contributed to the Company have been or will be accomplished by SEES and upon the contribution of the Receivable by SEES to the Company, the Receivable will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

Such SEES Certificate and a copy of the Interim Accounts, after signature *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend article 5.1 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.1.** The share capital is set at one hundred forty-four thousand eight hundred forty-seven euro and twenty cents (EUR 144,847.20), represented by one million four hundred forty-eight thousand four hundred seventy-two (1,448,472) shares in registered form, having a par value of ten cents (EUR 0.10) each, all subscribed and fully paid-up.”

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the shareholder's register of the Company.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately two thousand five hundred Euros (EUR 2,500.-).

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder acting on behalf of the appearing party, the proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le huitième jour du mois de juin,

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

Southern European Emergency Services S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1885 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.157.888 (SEES), représentée par Vassilya Konstantinovitch, juriste, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 31 mai 2011.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être soumis avec lui aux autorités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. SEES est le seul associé (l'Associé) d'International Emergency Services S. à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 51, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.103 (la Société).

La Société a été constituée le 5 février 2009 suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 676 du 27 mars 2009.

II. Le capital social de la Société est actuellement fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

III. L'ordre du jour est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent trente-deux mille trois cent quarante-sept euros et vingt cents (132.347,20 EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) chacune, à un montant de cent quarante-quatre mille huit cent quarante-sept euros et vingt cents (144.847,20 EUR) par la création et l'émission d'un million trois cent vingt-trois mille quatre cent soixante-douze (1.323.472) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) chacune, dans le capital social de la Société;

2. Souscription à et libération de l'augmentation du capital social telle que décrite au point 1. ci-dessus;

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

5. Divers.

IV. Sur quoi, la partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent trente-deux mille trois cent quarante-sept euros et vingt cents (132.347,20 EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) chacune, à un montant de cent quarante-quatre mille huit cent quarante-sept euros et vingt cents (144.847,20 EUR) par la création et l'émission d'un million trois cent vingt-trois mille quatre cent soixante-douze (1.323.472) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) chacune dans le capital social de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre un million trois cent vingt-trois mille quatre cent soixante-douze (1.323.472) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) chacune, dans le capital social de la Société, ayant les mêmes droits et obligations que les cent vingt-cinq mille (125.000) parts sociales existantes.

Souscription et Libération

Sur quoi, SEES, représentée comme décrit ci-dessus, a déclaré souscrire à un million trois cent vingt-trois mille quatre cent soixante-douze (1.323.472) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) chacune, et les libérer intégralement par un apport en nature consistant en une créance d'un montant d'un million trois cent vingt-trois mille quatre cent soixante-douze euros (1.323.472,-EUR) qu'elle détient envers la Société (la Créance).

L'apport en nature de la Créance d'un montant total d'un million trois cent vingt-trois mille quatre cent soixante-douze euros (1.323.472,-EUR) est alloué de la manière suivante:

(i) un montant de cent trente-deux mille trois cent quarante-sept euros et vingt cents (132.347,20 EUR) est alloué au capital social de la Société; et

(ii) un montant d'un million cent quatre-vingt-onze mille cent vingt-quatre euros et quatre-vingt cents (1.191.124,80 EUR) est alloué au compte prime d'émission de la Société.

L'évaluation de l'apport en nature de la Créance est démontrée par, inter alia, (i) les comptes intermédiaires de la Société en date du 31 mai 2011 et signés pour approbation par la gérance de la Société et (ii) un certificat émis en date du 31 mai 2011 par la gérance de SEES et reconnu et approuvé par la gérance de la Société (le Certificat SEES). Il résulte de ce certificat, qu'à la date de celui-ci:

- les comptes intermédiaires ci-joints, datés du 31 mai 2011 (les Comptes Intérimaires) montrent une créance d'un montant global d'au moins un million trois cent vingt-trois mille quatre cent soixante-douze euros (1.323.472,-EUR) due par la Société à SEES (la Créance);

- SEES est le propriétaire de la Créance, le seul titulaire de la Créance, et peut librement disposer de la Créance;

- la Créance est certaine, liquide et exigible en date due sans pénalité aucune;

- se basant sur des principes comptables généralement acceptés, la Créance apportée à la Société conformément aux Comptes Intérimaires est d'une valeur d'au moins un million trois cent vingt-trois mille quatre cent soixante-douze euros (1.323.472,-EUR) et, depuis les Comptes Intérimaires, aucun changement matériel qui aurait déprécié l'apport fait à la Société n'a eu lieu;

- la Créance apportée à la Société est librement cessible par SEES à la Société et n'est grevée d'aucune restriction, nantissement ou sûreté limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur;

- toutes les formalités requises consécutives à la cession de la Créance apportée à la Société ont été ou seront effectuées par SEES et, suite à l'apport de la Créance par SEES à la Société, la Créance sera éteinte par voie de confusion tel que décrit à l'article 1300 du Code Civil Luxembourgeois.

Ledit Certificat SEES et une copie des Comptes Intérimaires, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé a décidé de modifier l'article 5.1. des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.1.** Le capital social de la Société est fixé à cent quarante-quatre mille huit cent quarante-sept euros et vingt cents (144.847,20 EUR), représenté par un million quatre cent quarante-huit mille quatre cent soixante-douze (1.448.472) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de dix cents (0,10 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donnent pouvoir et autorité à tout gérant de la Société pour procéder au nom de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société ou qui lui seront facturés en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille cinq cents Euros (2.500,-EUR).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. En cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date et année qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: V. KONSTANTINOVITCH et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juin 2011. Relation: LAC/2011/27887. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011088337/212.

(110099709) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Orgal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 57.960.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 31 mai 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. renouvellement du mandat des administrateurs suivants:

- Noëlla Antoine, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Ruth Sandelowsky, avec adresse au 9, Laubehof, Metallstrasse, 6300 Zug, Suisse
- Steven Sandelowsky, avec adresse au 9, Laubehof, Metallstrasse, 6300 Zug, Suisse

pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

2. renouvellement de Eurofid S.à r.l., avec siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de commissaire aux comptes, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Référence de publication: 2011095459/19.

(110108476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Excellence Finance Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 161.923.

STATUTS

L'an deux mille onze, le quatre juillet.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1. La société De Luxe Meat Corp. S.A. avec siège social à CH-8953 Dietikon, Löwenstrasse 21, inscrite au Registre de Commerce du canton de Zurich (Suisse) sous le numéro CH-020.3.007.604-5, ici représentée par Monsieur Robert Weirig, né le 16 novembre 1959, comptable, demeurant à L-5252 Sandweiler, 30, rue Michel Rodange en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 30 mai 2011.

La procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant reste annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège Social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de

«EXCELLENCE FINANCE SERVICES S.A.»

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Commune de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société a également pour objet l'acquisition, la location, la mise en valeur et la vente de tous produits, de biens mobiliers et immobiliers ainsi que toutes sortes de prestations de services et de l'assistance administrative.

La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (31.000.- €) divisé en mille deux cent quarante (1.240) actions de vingt-cinq euros (25.- €) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur les dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs dont l'une doit être celle de l'administrateur-délégué ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

La première assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la désignation du président du conseil d'administration et à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont poursuivies au nom de la société sur diligence de son président, d'un administrateur-délégué à ces fins, sinon par l'administrateur unique.

Titre IV. Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V. Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième lundi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédant favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légal; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par la décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise de 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le 1^{er} exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2011.
- 2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2012.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, toutes les actions ont été souscrites par la société «De Luxe Meat Corp. S.A.», pré-qualifiée.

Toutes les actions ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000.- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou constitution à environ 1.200.- euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
2. Est nommé administrateur unique jusqu'à l'assemblée générale de 2017:
- Monsieur Klaus PIEPER, employé privé, né le 7 novembre 1941 à Labes (Allemagne), demeurant à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale de 2017:
La société Lighthouse Services S.à.r.l., avec siège social à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 69995.
5. Le siège social de la société est établi à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.
Signé: R. WEIRIG, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juillet 2011. Relation: LAC/2011/30526. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, Délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Référence de publication: 2011095287/133.

(110107987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Finadis Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 113.603.

—
Décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 6 juin 2011.

La démission de Monsieur Horst SCHNEIDER de sa fonction d'administrateur et d'administrateur-délégué est acceptée.

A été nommé, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31 décembre 2012:

- Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011095302/14.

(110108086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Firmament Capital Investissement, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 157.484.

—
L'an deux mille onze, le vingt huit juin;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

S'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FIRMAMENT CAPITAL INVESTISSEMENT S.A., avec siège social à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 157484 constituée suivant acte de scission définitive reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Eschsur Alzette, en date du 14 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2839 du 28 décembre 2010.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Emmanuel LA FONTA, administrateur, demeurant à F-51100 Reims, 4 bis, rue de Thionville,

qui désigne comme secrétaire Madame Isabelle ADAMO, employée privée, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté,

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Patrick LUXEMBOURGER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Communication à l'Assemblée générale extraordinaire du pacte entre actionnaires du 25 mai 2011: annexion du pacte au procès-verbal de la présente Assemblée générale;

2. Augmentation du capital de la Société à raison d'un montant de 1.350.000,-euros pour le porter de 11.687.000,-euros à 13.037.000,-euros, par l'émission de 1.350 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000,-euros chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

3. Souscription de 1.350 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000,-euros par la société civile de droit luxembourgeois Bronte Financière S.C. enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E4502 et libération entière des 1.350 actions nouvelles par paiement en numéraire des actions souscrites à la société FIRMAMENT CAPITAL INVESTISSEMENT S.A.

4. Modifications des statuts.

Il est proposé de procéder aux modifications statutaires suivantes:

- **Art. 5.** modification de cet article des statuts pour la rédaction suivante «Le capital social est fixé à treize millions et trente sept mille euros (13.037.000,-EUR) représenté par treize mille trente sept actions (13.037) d'une valeur nominale de mille euros (1000,-EUR) chacune, entièrement libérées.»

- **Art. 8.** modification du premier paragraphe de cet article prévoyant que «Le capital social pourra être augmenté ou diminué, dans les conditions établies par la loi, par l'Assemblée générale des actionnaires délibérant de la manière exigée pour les changements des statuts» de la manière suivante: «Le capital social pourra être augmenté ou diminué, dans les

conditions établies par l'article 25 des présents statuts, par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant de la manière exigée pour les changements des statuts.»

Modification de cet article par suppression du deuxième paragraphe de l'article à savoir, «en cas d'augmentation de capital dans les limites d'un capital autorisé, le conseil d'administration est autorisé à supprimer ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires.»

- **Art. 9.** modification de cet article des statuts pour la rédaction suivante: «le Conseil d'administration peut, par décision requérant la présence ou représentation de tous les administrateurs de classe A ainsi que l'accord unanime des administrateurs de classe A, émettre des emprunts obligataires et en fixer les conditions et modalités.»

- **Art. 10.** modification de l'avant dernier paragraphe prévoyant qu' «En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée générale, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement», de la manière suivante: «En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée générale, les administrateurs restants n'ont pas le droit d'y pourvoir provisoirement. Ainsi, le président du Conseil d'administration réunira dans un délai de 15 (quinze) jours l'Assemblée générale afin de pourvoir à la nomination d'un nouvel administrateur.»

Suppression du dernier paragraphe de l'Article 10 des statuts prévoyant que «Dans ce cas, l'Assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive, et l'administrateur nommé dans ces conditions achève le mandat de celui qu'il remplace.»

- **Art. 11.** modification du deuxième paragraphe prévoyant que «le Conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige», de la manière suivante: «Le Conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande d'un administrateur de classe A, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.»

Ajout d'un paragraphe final à l'article 11 des statuts, rédigé de la manière suivante: «La prise de participation, la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, obligations, créances, billets, la création, développement et contrôle de toute entreprise, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière de tous titres et valeurs mobilières y compris les instruments de type produits financiers structurés ou dérivatifs, leur réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, la mise en valeur de ces affaires, l'accord de tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière, à des sociétés filiales ou affiliées ainsi que l'emprunt par la société sous toutes les formes ou l'émission d'obligations doivent faire l'objet d'une décision requérant la présence ou la représentation de tous les administrateurs de classe A ainsi que l'unanimité desdits administrateurs de classe A. Ces restrictions ne s'appliquent pas aux opérations d'investissement (notamment acquisitions, souscriptions, prises de participations) autorisées par le Pacte d'actionnaires signé en date du 25 mai 2011, communiqué à l'Assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2011 et annexé à son procès verbal spécialement dans son annexe 1. En cas d'absence ou de non représentation d'un administrateur de classe A constatée après une première convocation du Conseil d'administration ayant à l'ordre du jour une décision relevant du présent paragraphe, une nouvelle convocation prévoyant l'examen du même ordre du jour est adressée aux membres du Conseil d'administration avec un délai minimum de convocation d'un mois. Dans l'hypothèse d'une nouvelle absence d'un administrateur de classe A, le Conseil d'administration pourra valablement délibérer sans considération des conditions de présence telles que fixées dans le présent paragraphe, à l'unanimité des administrateurs de classe A présents ou représentés.»

- **Art. 15.** modification du premier paragraphe de l'article prévoyant que «Le Conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués», de la manière suivante: «Le Conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société, à l'exception des décisions à prendre dans le cadre de l'article 9 et du dernier paragraphe de l'article 11 des statuts, à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.»

- **Art. 16.** modification du premier paragraphe de l'article de la manière suivante: «Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B (...).», de la manière suivante: «Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs de classe A et d'un administrateur de classe B (...).»

- **Art. 23.** modification du paragraphe premier, «Une Assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'administration ou par le Commissaire. Elle doit être convoquée par le Conseil d'administration sur la demande d'actionnaires représentant le dixième du capital social» de la manière suivante: «Une Assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'administration ou par le Commissaire. Elle doit être convoquée par le Conseil d'administration sur la demande d'actionnaires représentant le dixième du capital social ou sur la demande d'un administrateur de classe A.»

- **Art. 25.** modification du paragraphe premier prévoyant que «L'Assemblée générale délibère suivant le prescrit de la loi luxembourgeoise du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives. Dans les

assemblées non modificatives des statuts, les décisions sont prises à la majorité des voix représentées» de la manière suivante:

«Les Assemblées générales ordinaires ou annuelles délibèrent suivant le prescrit de la loi luxembourgeoise du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives. Dans les assemblées générales ordinaires ou annuelles, les décisions sont prises à la majorité des voix représentées.

Par application des obligations définies dans un pacte entre actionnaires signé en date du 25 mai 2011 tel que communiqué à l'Assemblée générale extraordinaire de la société en date du 28 juin 2011 et annexé à son procès verbal, les Assemblées générales extraordinaires ne délibèrent valablement relativement à toute modification des statuts, y inclus celle relative aux augmentations ou diminutions de capital de la société, que si l'ensemble des actionnaires signataires est présent ou représenté et les décisions prises par réunion d'au moins 95% des voix représentées. Par application des obligations définies dans le pacte entre actionnaires susmentionné, les conditions de représentation des actionnaires et de quorum sont réputées réunies en cas de non représentation de l'ensemble des actionnaires signataires après deux convocations de l'Assemblée générale extraordinaire portant sur le même ordre du jour et espacées d'un délai d'un mois.

Si la majorité susmentionnée dans le cadre d'une Assemblée générale extraordinaire n'est pas réunie, il est fait application à l'égard des actionnaires signataires du pacte entre actionnaires signé en date du 25 mai 2011 et plus particulièrement des articles 3.3. et 4.5. dudit pacte, sauf pendant les périodes d'exclusion telles que prévues par ledit pacte. Dans cette hypothèse, une Assemblée générale extraordinaire de la société doit être convoquée sans délai dans les formes prescrites par l'article 23 des statuts de la société. Lors de cette Assemblée générale extraordinaire, le notaire instrumentant constate le paiement fait à l'actionnaire cédant, pour le rachat de la totalité de ses actions (i.e. 1.350 actions), par la preuve du paiement de la somme déterminée par application des dispositions de l'article 4.5.2.5 du pacte et des définitions du pacte, et acte le transfert de la propriété de la totalité des actions de la société détenues par l'actionnaire cédant. Le transfert de propriété de la totalité des actions de la société détenues par l'actionnaire cédant au bénéfice de l'actionnaire acquéreur est réalisé et effectif à cet instant nonobstant toute éventuelle contestation judiciaire antérieure relative au pacte, notamment quant à sa validité ou à son interprétation, et ultérieure relative à la cession».

5. Constatation de la démission d'un administrateur, décharge accordée à cet administrateur et nomination d'un nouvel administrateur.

Monsieur John PENNING, par courrier en date du 27 juin 2011 adressé à l'attention du Conseil d'administration et des actionnaires, a fait part de sa démission de ses fonctions d'administrateur de classe A avec effet au 28 juin 2011.

L'Assemblée générale des actionnaires est invitée à se prononcer sur la décharge à accorder à Mr. John PENNING pour l'exercice de son mandat et sur la proposition de nommer administrateur de classe A la société civile BRONTE FINANCIERE S.C. en remplacement de Monsieur John PENNING démissionnaire.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le président expose les raisons qui ont amené le Conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'Assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée générale extraordinaire prend connaissance du pacte entre actionnaires signé en date du 25 mai 2011 et constate la nécessité de délibérer relativement aux modifications statutaires inscrites à l'ordre du jour de la séance afin de mettre en conformité les statuts de la société avec les obligations définies dans le pacte entre actionnaires du 25 mai 2011. Une copie dudit pacte sera annexé au procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2011.

Deuxième résolution

L'Assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital à raison de 1.350.000,-EUR pour le porter de son montant de 11.687.000,-EUR à la somme de 13.037.000,-EUR par l'émission de 1.350 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000,-EUR chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

La société civile Bronte Financière S.C. est alors intervenue aux présentes:

La société civile de droit luxembourgeois Bronte Financière S.C., ayant son siège social au 9b boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro E4502, représentée par Monsieur John PENNING, en vertu d'une procuration sous seing privé, datée à Luxembourg du 27 juin 2011, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistré avec lui,

laquelle déclare souscrire 1.350 actions nouvelles et les libérer entièrement par paiement en numéraire des actions souscrites à la société FIRMAMENT CAPITAL INVESTISSEMENT S.A.

La réalité de la souscription des 1.350 actions nouvelles a été prouvée au notaire instrumentaire par des justificatifs.

Troisième résolution

Par conséquent, l'Assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 5 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. «Le capital social est fixé à treize millions et trente sept mille euros (13.037.000,-EUR) représenté par treize mille trente sept actions (13.037) d'une valeur nominale de mille euros (1000,-EUR) chacune, entièrement libérées».

Quatrième résolution

L'Assemblée générale extraordinaire ayant adopté la modification de l'article 5 des statuts, décide de procéder aux modifications des articles suivants des statuts:

- Le paragraphe 1 de l'article 8 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante: «Le capital social pourra être augmenté ou diminué, dans les conditions établies par l'article 25 des présents statuts, par l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires délibérant de la manière exigée pour les changements des statuts.»

Modification de cet article par suppression du deuxième paragraphe de l'article à savoir, «en cas d'augmentation de capital dans les limites d'un capital autorisé, le conseil d'administration est autorisé à supprimer ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires».

- L'article 9 des statuts est désormais rédigé de la manière suivante: «le Conseil d'administration peut, par décision requérant la présence ou représentation de tous les administrateurs de classe A ainsi que l'accord unanime des administrateurs de classe A, émettre des emprunts obligataires et en fixer les conditions et modalités.»

- L'avant dernier paragraphe de l'article 10 des statuts est désormais rédigé de la manière suivante: «En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée générale, les administrateurs restants n'ont pas le droit d'y pourvoir provisoirement. Ainsi, le président du Conseil d'administration réunira dans un délai de 15 (quinze) jours l'Assemblée générale afin de pourvoir à la nomination d'un nouvel administrateur.»

- Le dernier paragraphe de l'Article 10 des statuts prévoyant que «Dans ce cas, l'Assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive, et l'administrateur nommé dans ces conditions achève le mandat de celui qu'il remplace» est supprimé.

- Le second paragraphe de l'article 11 des statuts est désormais rédigé de la manière suivante: «Le Conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande d'un administrateur de classe A, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.»

- Ajout d'un paragraphe final à l'article 11 des statuts, rédigé de la manière suivante: «La prise de participation, la création, la gestion, la mise en valeur et la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, obligations, créances, billets, la création, développement et contrôle de toute entreprise, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière de tous titres et valeurs mobilières y compris les instruments de type produits financiers structurés ou dérivatifs, leur réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, la mise en valeur de ces affaires, l'accord de tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière, à des sociétés filiales ou affiliées ainsi que l'emprunt par la société sous toutes les formes ou l'émission d'obligations doivent faire l'objet d'une décision requérant la présence ou la représentation de tous les administrateurs de classe A ainsi que l'unanimité desdits administrateurs de classe A. Ces restrictions ne s'appliquent pas aux opérations d'investissement (notamment acquisitions, souscriptions, prises de participations) autorisées par le Pacte d'actionnaires signé en date du 25 mai 2011, communiqué à l'Assemblée générale extraordinaire du 28 juin 2011 et annexé à son procès verbal spécialement dans son annexe 1. En cas d'absence ou de non représentation d'un administrateur de classe A constatée après une première convocation du Conseil d'administration ayant à l'ordre du jour une décision relevant du présent paragraphe, une nouvelle convocation prévoyant l'examen du même ordre du jour est adressée aux membres du Conseil d'administration avec un délai minimum de convocation d'un mois. Dans l'hypothèse d'une nouvelle absence d'un administrateur de classe A, le Conseil d'administration pourra valablement délibérer sans considération des conditions de présence telles que fixées dans le présent paragraphe, à l'unanimité des administrateurs de classe A présents ou représentés.»

- Le premier paragraphe de l'Article 15 des statuts est désormais rédigé de la manière suivante «Le Conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société, à l'exception des décisions à prendre dans le cadre de l'article 9 et du dernier paragraphe de l'article 11 des statuts, à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués».

- Le premier paragraphe de l'article 16 des statuts est désormais rédigé de la manière suivante: «Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs de classe A et d'un administrateur de classe B (...).».

- L'article 23 paragraphe premier des statuts est désormais rédigé de la manière suivante: «Une Assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'administration ou par le Commissaire. Elle doit être convoquée par le Conseil d'administration sur la demande d'actionnaires représentant le dixième du capital social ou sur la demande d'un administrateur de classe A».

- L'article 25 des statuts est désormais rédigé de la manière suivante: «Les Assemblées générales ordinaires ou annuelles délibèrent suivant le prescrit de la loi luxembourgeoise du dix août mille neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et des lois modificatives. Dans les assemblées générales ordinaires ou annuelles, les décisions sont prises à la majorité des voix représentées.

Par application des obligations définies dans un pacte entre actionnaires signé en date du 25 mai 2011 tel que communiqué à l'Assemblée générale extraordinaire de la société en date du 28 juin 2011 et annexé à son procès verbal, les Assemblées générales extraordinaires ne délibèrent valablement relativement à toute modification des statuts, y inclus celle relative aux augmentations ou diminutions de capital de la société, que si l'ensemble des actionnaires signataires est présent ou représenté et les décisions prises par réunion d'au moins 95% des voix représentées. Par application des obligations définies dans le pacte entre actionnaires susmentionné, les conditions de représentation des actionnaires et de quorum sont réputées réunies en cas de non représentation de l'ensemble des actionnaires signataires après deux convocations de l'Assemblée générale extraordinaire portant sur le même ordre du jour et espacées d'un délai d'un mois.

Si la majorité susmentionnée dans le cadre d'une Assemblée générale extraordinaire n'est pas réunie, il est fait application à l'égard des actionnaires signataires du pacte entre actionnaires signé en date du 25 mai 2011 et plus particulièrement des articles 3.3. et 4.5. dudit pacte, sauf pendant les périodes d'exclusion telles que prévues par ledit pacte. Dans cette hypothèse, une Assemblée générale extraordinaire de la société doit être convoquée sans délai dans les formes prescrites par l'article 23 des statuts de la société. Lors de cette Assemblée générale extraordinaire, le notaire instrumentant constate le paiement fait à l'actionnaire cédant, pour le rachat de la totalité de ses actions (i.e. 1.350 actions), par la preuve du paiement de la somme déterminée par application des dispositions de l'article 4.5.2.5 du pacte et des définitions du pacte, et acte le transfert de la propriété de la totalité des actions de la société détenues par l'actionnaire cédant. Le transfert de propriété de la totalité des actions de la société détenues par l'actionnaire cédant au bénéfice de l'actionnaire acquéreur est réalisé et effectif à cet instant nonobstant toute éventuelle contestation judiciaire antérieure relative au pacte, notamment quant à sa validité ou à son interprétation, et ultérieure relative à la cession».

Cinquième résolution

L'Assemblée générale constate et prend acte de la démission de Monsieur John PENNING en sa qualité d'administrateur de classe A avec effet en date du 28 juin 2011 et accorde décharge pleine et entière à Monsieur John PENNING pour l'exercice de son mandat. L'Assemblée générale décide de nommer la société civile Bronte Financière S.C. en qualité d'administrateur de classe A. La société civile Bronte Financière S.C. déclare désigner Monsieur John PENNING en tant que représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la société civile Bronte Financière S.C..

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ trois mille trois cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. LA FONTA, I. ADAMO, P. LUXEMBOURGER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 juin 2011. LAC/2011/29570. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Référence de publication: 2011093603/256.

(110105906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

KEV Germany RETAIL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 645.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 130.836.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 30 juin 2011

- Monsieur Jorge Perez Lozano, a démissionné de sa fonction de gérant de la société, en date du 30 juin 2011;
- Madame Polyxeni Kotoula a démissionné de sa fonction de gérant de la société, en date du 30 juin 2011;
- Monsieur Onno Bouwmeister avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg est élu par l'associé unique, en date du 30 juin 2011, en tant que gérant pour une durée indéterminée;
- Lux Business Management S.à r.l., avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163, Luxembourg est élu par l'associé unique, en date du 30 juin 2011, en tant que gérant pour une durée indéterminée.

En conséquence de quoi, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Lux Business Management S.à r.l., gérant, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg;
- Onno Bouwmeister, gérant, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey L-2163 Luxembourg;
- Segelman Benjamin Julius, gérant, avec adresse privée au 64, North Row, GB-W1K 7DA London.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011097645/23.

(110110542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

Amcoll S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 159.244.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Signature

Administrateur / Gérant

Référence de publication: 2011095158/12.

(110108253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

American Express Funding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 300.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 103.452.

—
En date du 1^{er} juillet 2011, l'associé unique AMERICAN EXPRESS STERLING FUNDING LIMITED PARTNERSHIP avec siège social au 41/43, La Motte Street, JE2 4SZ St Helier, Jersey, a cédé la totalité de ses 12 000 parts sociales à AMERICAN EXPRESS OVERSEAS CREDIT CORPORATION Limited, avec siège social au 41/43, La Motte Street, JE2 4SZ St Helier, Jersey qui les acquiert.

En conséquence, AMERICAN EXPRESS OVERSEAS CREDIT CORPORATION Limited, précité devient l'associé unique avec 12 000 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Référence de publication: 2011095159/16.

(110108480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Nelo & Co, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 47, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 111.561.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale du 2 mai 2011

Il est décidé de:

- renouveler les mandats d'administrateur et administrateur-délégué de la société FMV Consulting SA (anc. CCMT PARTICIPATIONS SA), ayant comme représentant Mr VANSIMPSEN Michel, demeurant professionnellement au 47 boulevard Joseph II à 1840 Luxembourg, pour un mandat se clôturant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2016.

- renouveler le mandat d'administrateur de la société HUNTERS & GUIDES OF THE WORLD SA, ayant comme représentant Mme LAMBERT - VANSIMPSEN Ariane, demeurant professionnellement au 47 boulevard Joseph II à 1840 Luxembourg, pour un mandat se clôturant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2016.

- accepter la démission de l'administrateur TEMPLETON OVERSEAS COMPANIES HOLDING INC.

- nommer en tant qu'administrateur la société MULLERBACH INC (company n°63,417) 1934 Driftwood Bay à Belize City (Belize), ayant comme représentant Mr VANSIMPSEN Michel, demeurant professionnellement au 47 boulevard Joseph II à 1840 Luxembourg pour un mandat se clôturant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2016.

- accepter la démission du commissaire aux comptes Advanced Accountants & Associates Ltd.

- nommer FMV & Partners SA, 47 boulevard Joseph II à 1840 Luxembourg (n°B157263) en qualité de commissaire aux comptes, pour un mandat se clôturant immédiatement après l'assemblée générale ordinaire de 2016.

FMV PARTNERS S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011099728/26.

(110112239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Ammin Coal Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 77.872.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Signature

Administrateur / Gérant

Référence de publication: 2011095160/12.

(110108247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Anglo American Exploration Colombia, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 107.156.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Signature

Administrateur / Gérant

Référence de publication: 2011095161/12.

(110108252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

Repco 15 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 762.740,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 112.944.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 7 juin 2011

1. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Pii Ketvel demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d' "Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.

2. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Bernd Janietz demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d' "Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.

3. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Michael Chidiac demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de ses fonctions d' "Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.

4. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Pii Ketvel demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d' "Administrateur "avec effet au 7 Juin 2011.

5. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Bernd Janietz demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d' "Administrateur "avec effet au 7 Juin 2011.

6. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Michael Chidiac demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en qualité d' "Administrateur "avec effet au 7 Juin 2011.

Le conseil d'administration de la Société' se compose désormais comme suit:

- Monsieur Pii Ketvel (Administrateur)
- Monsieur Bernd Janietz (Administrateur)
- Monsieur Michael Chidiac (Administrateur)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 Juillet 2011.

Référence de publication: 2011101462/30.

(110114018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

Lone Star Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 57.867.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 91.796.

—
In the year two thousand and eleven, on the thirty-first day of May.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermuda, registered under the number 32897 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Ms Sandra Collins,

here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 31 May 2011; and

2. LSF Lux Holdings XII, Ltd., a limited liability company established Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, registered under the number 39312 with the trade and companies register of Bermuda, represented by Ms Sandra Collins,

here represented by Ms Mathilde Ostertag, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Hamilton, Bermuda, on 31 May 2011;

collectively referred to as the Shareholders.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of the limited liability company (société à responsabilité limitée) denominated "Lone Star Capital Investments S.à r.l." (the Company), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91.796, established under the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated pursuant

to a deed of notary Maître Schwachtgen, dated 14 February 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 311 of 22 March 2003, amended several times and for the last time by a deed of notary Maître Martine Schaeffer, dated 28 April 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders declare that the entire corporate share capital is represented at the present extraordinary general meeting which is thus duly constituted and may validly deliberate and decide on all the items of the agenda. The Shareholders waive the convening notice as they declare having been previously informed about the agenda of the meeting.

Agenda

1. Registration of the share capital increase of 10 May 2011 decided under the authorised share capital;
2. Registration of the share capital increase of 16 May 2011 decided under the authorised share capital;
3. Registration of the share capital increase of 18 May 2011 decided under the authorised share capital;
4. Decision to increase the share capital of the Company by contribution in kind of several receivables held by Lone Star Global Holdings, Ltd. against the Company, having a total amount of EUR 567,897.11 (five hundred sixty-seven thousand eight hundred ninety-seven euro and eleven cent) to the Company's share capital and (i) corresponding issuance to Lone Star Global Holdings, Ltd of 167 class Z-2 shares, 164 class P-2 shares, 168 class T-2 shares, 166 class R-2 shares, 172 class E-1 shares, 169 class F-1 shares, 177 class H-1 shares, 1,381 class C-2 shares, 306 class L-3 shares, 1,601 class E-2 shares, and 66 class GG-2 shares and (ii) payment of the surplus to the related share premium accounts;
5. Reduction of the share capital from its current amount of EUR 57,926,625 to an amount of 57,867,500 by the cancellation of 33 class F-4 shares and 440 class N-2 shares;
6. Cancellation, reallocation and conversion of 100 class R-3 shares into 100 new class CC-3 shares; and
7. Amendment of article 6 of the articles of association.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions:

First resolution

Article 7 of the articles of association of the Company provides for an authorised capital and authorises the managers of the Company to render effective an increase of the share capital under the authorised share capital.

In a resolution of 10 May 2011, the board of managers of the Company has decided:

- a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 9,875 (nine thousand eight hundred seventy-five euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 57,011,125 (fifty-seven million eleven thousand one hundred twenty-five euro), represented by 456,089 (four hundred fifty-six thousand eighty-nine) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 87 (eighty-seven) classes, to an amount of EUR 57,021,000 (fifty-seven million twenty-one thousand euro) represented by 456,168 (four hundred fifty-six thousand one hundred sixty-eight) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 87 (eighty-seven) classes;
- b. to accept the payment of a share premium of an amount of EUR 36.81 (thirty-six euro and eighty-one cent); and
- c. to issue 79 (seventy-nine) new class I-5 shares (the New I-5 Shares) with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each.

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF Lux Holdings XII, Ltd. of its preferential subscription rights, (ii) the subscription to, and payment of, the New I-5 Shares and the payment of the share premium by Lone Star Global Holdings, Ltd..

The payment of the New I-5 Shares and the share premium has been made for value on 10 May 2011 by Lone Star Global Holdings, Ltd. evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount and of the share premium is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 57,021,000 (fifty-seven million twenty-one thousand euro) as of 10 May 2011.

Second resolution

Article 7 of the articles of association of the Company provides for an authorised capital and authorises the managers of the Company to render effective an increase of the share capital under the authorised share capital.

In a resolution of 16 May 2011, the board of managers of the Company has decided:

- a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 336,750 (three hundred thirty-six thousand seven hundred fifty euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 57,021,000 (fifty-seven million twenty-one thousand euro) represented by 456,168 (four hundred fifty-six thousand one hundred sixty-eight) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 87 (eighty-seven) classes, to an amount of EUR 57,357,750 (fifty-seven million three hundred fifty-seven thousand seven hundred and fifty euro) represented by 458,862 (four hundred fifty-eight thousand eight hundred sixty-two) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 87 (eighty-seven) classes;

- b. to accept the payment of a share premium of an amount of EUR 26.74 (twenty-six euro and seventy-four cent); and
- c. to issue 2,694 (two thousand six hundred ninety-four) new class A-4 shares (the New A-4 Shares) with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each.

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF Lux Holdings XII, Ltd. of its preferential subscription rights, (ii) the subscription to, and payment of, the New A-4 Shares and the payment of the share premium by Lone Star Global Holdings, Ltd..

The payment of the New A-4 Shares and the share premium has been made for value on 16 May 2011 by Lone Star Global Holdings, Ltd. evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount and of the share premium is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 57,357,750 (fifty-seven million three hundred fifty-seven thousand seven hundred and fifty euro) as of 16 May 2011.

Third resolution

Article 7 of the articles of association of the Company provides for an authorised capital and authorises the managers of the Company to render effective an increase of the share capital under the authorised share capital.

In a resolution of 18 May 2011, the board of managers of the Company has decided:

- a. to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,750 (one thousand seven hundred fifty euro) in order to raise it from its previous amount of EUR 57,357,750 (fifty-seven million three hundred fifty-seven thousand seven hundred and fifty euro) represented by 458,862 (four hundred fifty-eight thousand eight hundred sixty-two) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 87 (eighty-seven) classes, to an amount of EUR 57,359,500 (fifty-seven million three hundred fifty-nine thousand five hundred euro) represented by 458,876 (four hundred fifty-eight thousand eight hundred seventy-six) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 87 (eighty-seven) classes;

- b. to accept the payment of a share premium of an amount of EUR 71.15 (seventy-one euro and fifteen cent); and

- c. to issue 14 (fourteen) new class A-4 shares (the New A-4 Shares) with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each.

The appearing parties, prenamed and represented as stated here above, declare that the board of managers has accepted (i) the waiver by LSF Lux Holdings XII, Ltd. of its preferential subscription rights, (ii) the subscription to, and payment of, the New A-4 Shares and the payment of the share premium by Lone Star Global Holdings, Ltd..

The payment of the New A-4 Shares and the share premium has been made for value on 18 May 2011 by Lone Star Global Holdings, Ltd. evidence of which has been given to the board of managers.

A copy of the bank statement evidencing the payment of the subscription amount and of the share premium is shown to the undersigned notary and such copy, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary will remain attached to the present deed for registration.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 57,359,500 (fifty-seven million three hundred fifty-nine thousand five hundred euro) as of 18 May 2011.

Fourth resolution

The Shareholders decide to increase the share capital of the Company from its current amount of EUR 57,359,500 (fifty-seven million three hundred fifty-nine thousand five hundred euro) represented by 458,876 (four hundred fifty-eight thousand eight hundred seventy-six) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 87 (eighty-seven) classes, by a total amount of EUR 567,125 (five hundred sixty-seven thousand one hundred twenty-five euro), to an amount of EUR 57,926,625 (fifty-seven million nine hundred twenty-six thousand six hundred twenty-five euro) represented by 463,413 (four hundred sixty-three thousand four hundred thirteen) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 87 (eighty-seven) classes, by the contribution in kind of several receivables of Lone Star Global Holdings, Ltd. against the Company amounting to EUR 567,897.11 (five hundred sixty-seven thousand eight hundred ninety-seven euro and eleven cent) to the share capital and the share premium account of the Company as follows:

- (a) contribution of a receivable of EUR 20,912.56 (twenty thousand nine hundred twelve euro and fifty-six cent) to the Company's share capital and corresponding issuance to Lone Star Global Holdings, Ltd. of 167 (one hundred sixty-seven) class Z-2 ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and corresponding allocation of EUR 37.56 (thirty-seven euro and fifty-six cent) to the share premium account;

- (b) contribution of a receivable of EUR 20,542.61 (twenty thousand five hundred forty-two euro and sixty-one cent) to the Company's share capital and corresponding issuance to Lone Star Global Holdings, Ltd. of 164 (one hundred sixty-four) class P-2 ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and corresponding allocation of EUR 42.61 (forty-two euro and sixty-one cent) to the share premium account;

(c) contribution of a receivable of EUR 21,100.67 (twenty-one thousand one hundred euro and sixty-seven cent) to the Company's share capital and corresponding issuance to Lone Star Global Holdings, Ltd. of 168 (one hundred sixty-eight) class T-2 ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and corresponding allocation of EUR 100.67 (one hundred euro and sixty-seven cent) to the share premium account;

(d) contribution of a receivable of EUR 20,838.88 (twenty thousand eight hundred thirty-eight euro and eighty-eight cent) to the Company's share capital and corresponding issuance to Lone Star Global Holdings, Ltd. of 166 (one hundred sixty-six) class R-2 ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and corresponding allocation of EUR 88.88 (eighty-eight euro and eighty-eight cent) to the share premium account;

(e) contribution of a receivable of EUR 21,555.64 (twenty-one thousand five hundred fifty-five euro and sixty-four cent) to the Company's share capital and corresponding issuance to Lone Star Global Holdings, Ltd. of 172 (one hundred seventy-two) class E-1 ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and corresponding allocation of EUR 55.64 (fifty-five euro and sixty-four cent) to the share premium account;

(f) contribution of a receivable of EUR 21,221.35 (twenty-one thousand two hundred twenty-one euro and thirty-five cent) to the Company's share capital and corresponding issuance to Lone Star Global Holdings, Ltd. of 169 (one hundred sixty-nine) class F-1 ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and corresponding allocation of EUR 96.35 (ninety-six euro and thirty-five cent) to the share premium account;

(g) contribution of a receivable of EUR 22,237.28 (twenty-two thousand two hundred thirty-seven euro and twenty-eight cent) to the Company's share capital and corresponding issuance to Lone Star Global Holdings, Ltd. of 177 (one hundred seventy-seven) class H-1 ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and corresponding allocation of EUR 112.28 (one hundred twelve euro and twenty-eight cent) to the share premium account;

(h) contribution of a receivable of EUR 172,667.68 (one hundred seventy-two thousand six hundred sixty-seven euro and sixty-eight cent) to the Company's share capital and corresponding issuance to Lone Star Global Holdings, Ltd. of 1,381 (one thousand three hundred eighty-one) class C-2 ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and corresponding allocation of EUR 42.68 (forty-two euro and sixty-eight cent) to the share premium account;

(i) contribution of a receivable of EUR 38,293.09 (thirty-eight thousand two hundred ninety-three euro and nine cent) to the Company's share capital and corresponding issuance to Lone Star Global Holdings, Ltd. of 306 (three hundred six) class L-3 ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and corresponding allocation of EUR 43.09 (forty-three euro and nine cent) to the share premium account;

(j) contribution of a receivable of EUR 200,202.23 (two hundred thousand two hundred two euro and twenty-three cent) to the Company's share capital and corresponding issuance to Lone Star Global Holdings, Ltd. of 1,601 (one thousand six hundred one) class E-2 ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and corresponding allocation of EUR 77.23 (seventy-seven euro and twenty-three cent) to the share premium account;

(k) contribution of a receivable of EUR 8,325.12 (eight thousand three hundred twenty-five euro and twelve cent) to the Company's share capital and corresponding issuance to Lone Star Global Holdings, Ltd. of 66 (sixty-six) class GG-2 ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and corresponding allocation of EUR 75.12 (seventy-five euro and twelve cent) to the share premium account.

The several contributions in kind have been valued by Lone Star Global Holdings, Ltd. and a Manager of the Company, that confirm that the debts are freely transferable, certain liquid and immediately payable. The valuation certificates, after having been signed *in varietur* by the notary and the proxyholder, acting of behalf of the appearing parties, shall remain attached to the present deed to be filed and registered at the same time with the registration authorities.

LSF Lux Holdings XII, Ltd. expressly waives its right to subscribe to any of the newly issued shares.

All the new ordinary shares to be issued have been fully subscribed and paid up in kind and the share premium have been paid in kind by Lone Star Global Holdings, Ltd. so that the amount of EUR 567,897.11 (five hundred sixty-seven thousand eight hundred ninety-seven euro and eleven cent) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

The Company's share capital is thus fixed at EUR 57,926,625 (fifty-seven million nine hundred twenty-six thousand six hundred twenty-five euro) after contribution in kind of the receivables.

Fifth resolution

The Shareholders resolve (i) to reduce the nominal share capital of the Company from its current amount of EUR 57,926,625 (fifty-seven million nine hundred twenty-six thousand six hundred twenty-five euro) represented by 463,413 (four hundred sixty-three thousand four hundred thirteen) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 87 (eighty-seven) classes, by an amount of EUR 59,125 (fifty-nine thousand one hundred twenty-five euro) to an amount of EUR 57,867,500 (fifty-seven million eight hundred sixty-seven thousand five hundred euro), represented by 462,940 (four hundred sixty-two thousand nine hundred forty) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided into 86 (eighty-six) classes, by way of:

a. cancellation of 33 (thirty-three) class F-4 shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, each being held by Lone Star Global Holdings, Ltd., and reimbursement to Lone Star Global Holdings, Ltd. of an amount of EUR 4,125 (four thousand one hundred twenty-five euro); and

b. cancellation of the entire class of N-2 shares and the corresponding remaining 440 (four hundred forty) class N-2 shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, each being held by Lone Star Global Holdings, Ltd., and of the related share premium account of EUR 100.53 (one hundred euro and fifty-three cent), and use of the proceeds of the aforementioned share capital reduction and reduction of the share premium account to pay certain outstanding costs and/or to reimburse the Company for advances in relation to these costs.

Sixth resolution

The Shareholders resolve (i) to cancel the entire class of R-3 shares and the corresponding remaining 100 (one hundred) class R-3 shares, representing a nominal amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), each being held by Lone Star Global Holdings, Ltd., and (ii) to reallocate the total amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) to the class CC-3 shares by the issuance of 100 (one hundred) class CC-3 shares, each being held by Lone Star Global Holdings, Ltd.. The nominal amount of the share capital of the Company remains unchanged.

Seventh resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders decide to amend Article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows in its English version:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 57,867,500 (fifty-seven million eight hundred sixty-seven thousand five hundred euro), represented by 462,940 (four hundred sixty-two thousand nine hundred forty) ordinary shares, having a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, divided in classes as follows:

1. 6,235 class A shares;
2. 610 class B shares;
3. 5,571 class C-1 shares;
4. 1,615 class D-1 shares;
5. 1,515 class E-1 shares;
6. 549 class F-1 shares;
7. 12 class G-1 shares;
8. 461 class H-1 shares;
9. 690 class I-1 shares;
10. 545 class J-1 shares;
11. 505 class K-1 shares;
12. 9,985 class A-2 shares;
13. 1,271 class B-2 shares;
14. 7,987 class C-2 shares;
15. 5,109 class E-2 shares;
16. 53,112 class H-2 shares;
17. 3,417 class J-2 shares;
18. 2,195 class K-2 shares;
19. 692 class L-2 shares;
20. 15,702 class M-2 shares;
21. 2,530 class P-2 shares;
22. 1,633 class Q-2 shares;
23. 1,101 class R-2 shares;
24. 437 class S-2 shares;
25. 568 class T-2 shares;
26. 11,123 class U-2 shares;
27. 12,505 class V-2 shares;
28. 3,584 class W-2 shares;
29. 5,442 class X-2 shares;
30. 1,431 class Y-2 shares;
31. 598 class Z-2 shares;
32. 509 class AA-2 shares;
33. 1 class BB-2 share;

34. 358 class CC-2 shares;
35. 12 class DD-2 shares;
36. 1,310 class EE-2 shares;
37. 12 class FF-2 shares;
38. 189 class GG-2 shares;
39. 1,707 class HH-2 shares;
40. 1,050 class A-3 shares;
41. 7,924 class D-3 shares;
42. 3,094 class E-3 shares;
43. 7,581 class F-3 shares;
44. 5,695 class H-3 shares;
45. 11,528 class I-3 shares;
46. 738 class K-3 shares;
47. 468 class L-3 shares;
48. 8,875 class M-3 shares;
49. 216 class N-3 shares;
50. 2,731 class O-3 shares;
51. 47,852 class Q-3 shares;
52. 3,552 class T-3 shares;
53. 11,999 class U-3 shares;
54. 5,695 class V-3 shares;
55. 502 class W-3 shares;
56. 5,463 class X-3 shares;
57. 440 class Y-3 shares;
58. 416 class AA-3 shares;
59. 38 class BB-3 shares;
60. 9,430 class CC-3 shares;
61. 221 class DD-3 shares;
62. 50 class EE-3 shares;
63. 13 class FF-3 shares;
64. 17,487 class GG-3 shares;
65. 23,559 class HH-3 shares;
66. 378 class II-3 shares;
67. 11,812 class JJ-3 shares;
68. 161 class KK-3 share;
69. 1,300 class LL-3 shares;
70. 27,163 class A-4 shares;
71. 19,146 class B-4 shares;
72. 9,608 class C-4 shares;
73. 7,690 class D-4 shares;
74. 1,317 class E-4 shares;
75. 5,881 class F-4 shares;
76. 4,377 class A-5 shares;
77. 1,767 class B-5 shares;
78. 2,457 class C-5 shares;
79. 2,992 class D-5 shares;
80. 2 class E-5 shares;
81. 2 class F-5 shares;
82. 450 class G-5 shares;
83. 10,361 class H-5 shares;
84. 323 class I-5 shares; and
85. 16,308 class A-6 shares."

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente et un mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire, résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Lone Star Global Holdings, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton HM 11, Bermudes, enregistrée sous le numéro 32897 auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins,

ici représentée par Me Mathilde Ostertag, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 31 mai 2011; et

2. LSF Lux Holdings XII, Ltd., une société à responsabilité limitée établie à Washington Mall, Suite 304, 7 Reid Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, enregistrée sous le numéro 39312 auprès du Registre des Sociétés des Bermudes, représentée par Mme Sandra Collins,

ici représentée par Me Mathilde Ostertag, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes, le 31 mai 2011;

ci-dessous collectivement les Associés.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les parties comparantes ont demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée "Lone Star Capital Investments S.à.r.l." (la Société), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91.796, société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée selon acte du notaire Maître Schwachtgen du 14 février 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 311 du 22 mars 2003, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, en date du 28 avril 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés déclarent que la totalité du capital social de la Société est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider de tous les points à l'ordre du jour. Les Associés renoncent aux formalités de convocation et déclarent avoir préalablement pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée.

Ordre du jour

1. Constatation de l'augmentation de capital du 10 mai 2011 décidée sous le capital autorisé;
2. Constatation de l'augmentation de capital du 16 mai 2011 décidée sous le capital autorisé;
3. Constatation de l'augmentation de capital du 18 mai 2011 décidée sous le capital autorisé;
4. Décision d'augmenter le capital de la Société par apport en nature d'une créance détenue par Lone Star Global Holdings, Ltd. d'un montant total de EUR567.897,11 (cinq cent soixante-sept mille huit cent quatre-vingt-dix-sept euros et onze cent) et (i) émission de 167 parts sociales de classe Z-2, 164 parts sociales de classe P-2, 168 parts sociales de classe T-2, 166 parts sociales de classe R-2, 172 parts sociales de classe E-1, 169 parts sociales de classe F-1, 177 parts sociales de classe H-1, 1,381 parts sociales de classe C-2, 306 parts sociales de classe L-3, 1,601 parts sociales de classe E-2, et 66 parts sociales de classe GG-2, et (ii) paiement du surplus aux comptes de prime d'émission;
5. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 57.926.625 pour le faire passer à un montant de EUR 57.867.500 par le biais de l'annulation de 33 parts sociales de classe F-4 et 440 parts sociales de classe N-2;
6. Annulation, conversion et réallocation de 100 parts sociales de classe R-3 en 100 parts sociales de classe CC-3; et
7. Modification de l'article 6 des statuts de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés, représentés comme indiqué précédemment, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise les gérants de la Société à effectuer une augmentation de capital sous le capital autorisé.

Dans une première résolution du 10 mai 2011, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 9.875 (neuf mille huit cent soixante-quinze euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 57.011.125 (cinquante-sept millions onze mille cent vingt-cinq

euros), représenté par 456.089 (quatre cent cinquante-six mille quatre-vingt-neuf) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 87 (quatre-vingt-sept) classes, à un montant de EUR 57.021.000 (cinquante-sept millions vingt et un mille euros), représenté par 456.168 (quatre cent cinquante-six mille cent soixante-huit) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 87 (quatre-vingt-sept) classes;

b. d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 36,81 (trente-six euros et quatre-vingt-un cents); et

c. d'émettre 79 (soixante-dix-neuf) nouvelles parts sociales de classe I-5 (les Nouvelles Parts Sociales de classe I-5), ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros).

Les parties comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings XII, Ltd. à son droit de souscription préférentiel, (ii) la souscription et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. des Nouvelles Parts Sociales de classe I-5 et de la prime d'émission.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe I-5 et de la prime d'émission a été effectué le 10 mai 2011 par Lone Star Global Holdings, Ltd., la preuve en a été apportée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement des valeurs de souscription et de la prime d'émission est soumise au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de 57.021.000 (cinquante-sept millions vingt et un mille euros) au 10 mai 2011.

Deuxième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise les gérants de la Société à effectuer une augmentation de capital sous le capital autorisé.

Dans une deuxième résolution du 16 mai 2011, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 336.750 (trois cent trente-six mille sept cent cinquante euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 57.021.000 (cinquante-sept millions vingt et un mille euros), représenté par 456.168 (quatre cent cinquante-six mille cent soixante-huit) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 87 (quatre-vingt-sept) classes, à un montant de EUR 57.357.750 (cinquante-sept millions trois cent cinquante-sept mille sept cent cinquante euros), représenté par 458.862 (quatre-cent cinquante-huit mille huit cent soixante-deux) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 87 (quatre-vingt-sept) classes;

b. d'accepter le paiement d'une prime d'émission d'un montant de EUR 26,74 (vingt-six euros et soixante-quatorze cents); et

c. d'émettre 2.694 (deux mille six cent quatre-vingt-quatorze) nouvelles parts sociales de classe A-4 (les Nouvelles Parts Sociales de classe A-4), ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros).

Les parties comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings XII, Ltd. à son droit de souscription préférentiel, (ii) la souscription et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. des Nouvelles Parts Sociales de classe A-4 et de la prime d'émission.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de Classe A-4 et de la prime d'émission a été effectué le 16 mai 2011 par Lone Star Global Holdings, Ltd., la preuve en a été apportée aux gérants.

Une copie des extraits de compte prouvant le versement des valeurs de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentaire et cette copie, après avoir été signée ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentaire, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de 57.357.750 (cinquante-sept millions trois cent cinquante-sept mille sept cent cinquante euros) au 16 mai 2011.

Troisième résolution

L'article 7 des statuts de la Société prévoit un capital autorisé et autorise les gérants de la Société à effectuer une augmentation de capital sous le capital autorisé.

Dans une résolution du 18 mai 2011, le conseil de gérance de la Société a décidé:

a. d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 1.750 (mille sept cent cinquante euros) en vue de l'augmenter de son montant antérieur de EUR 57.357.750 (cinquante-sept millions trois cent cinquante-sept mille sept cent cinquante euros), représenté par 458.862 (quatre-cent cinquante-huit mille huit cent soixante-deux) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 87 (quatre-vingt-sept) classes, à un montant de EUR 57.359.500 (cinquante-sept millions trois cent cinquante-neuf mille cinq cents euros), représenté par 458.876 (quatre cent cinquante-huit mille huit cent soixante-seize) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 87 (quatre-vingt-sept) classes;

b. d'accepter le paiement d'une prime d'émission de EUR 71,15 (soixante et onze euros et quinze cents); et

c. d'émettre 14 (quatorze) nouvelles parts sociales de classe A-4 (les Nouvelles Parts Sociales de classe A-4), ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Les parties comparantes, préqualifiées et représentées comme indiqué ci-dessus, déclarent que le conseil de gérance a accepté (i) la renonciation de LSF Lux Holdings XII, Ltd. à son droit de souscription préférentiel, (ii) la souscription et le paiement par Lone Star Global Holdings, Ltd. des Nouvelles Parts Sociales de classe A-4 et le versement de la prime d'émission.

Le paiement des Nouvelles Parts Sociales de classe A-4 et de la prime d'émission a été effectué le 18 mai 2011 par Lone Star Global Holdings, Ltd., la preuve en a été apportée aux gérants.

Une copie des extraits de compte démontrant le versement des valeurs de souscription et de la prime d'émission est montrée au notaire instrumentant et cette copie, après avoir été signée et validée par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, sera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de 57.359.500 (cinquante-sept millions trois cent cinquante-neuf mille cinq cents euros) au 18 mai 2011.

Quatrième résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société par un montant global de EUR 567.125 (cinq cent soixante-sept mille cent vingt-cinq euros) pour le faire passer de son montant antérieur de EUR 57.359.500 (cinquante-sept millions trois cent cinquante-neuf mille cinq cents euros), représenté par 458.876 (quatre cent cinquante-huit mille huit cent soixante-seize) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 87 (quatre-vingt-sept) classes, à un montant de EUR 57.926.625 (cinquante-sept millions neuf cent vingt-six mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 463.413 (quatre cent soixante-trois mille quatre cent treize) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 87 (quatre-vingt-sept) classes, par le biais d'un apport en nature par Lone Star Global Holdings, Ltd. de créances détenues envers la Société et dont le montant s'élève à EUR 567.897,11 (cinq cent soixante-sept mille huit cent quatre-vingt-dix-sept euros et onze cents), montant versé à titre d'augmentation de capital et de prime d'émission de la Société comme suit:

(a) apport d'une créance d'un montant de EUR 20.912,56 (vingt mille neuf cent douze euros et cinquante-six cents) au capital de la Société, émission à Lone Star Global Holdings, Ltd. de 167 (cent soixante-sept) parts sociales ordinaires de classe Z-2, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune et allocation d'un montant de EUR 37,56 (trente-sept euros et cinquante-six cents) à la prime d'émission;

(b) apport d'une créance d'un montant de EUR 20.542,61 (vingt mille cinq cent quarante-deux euros et soixante et un cents) au capital de la Société, émission à Lone Star Global Holdings, Ltd. de 164 (cent soixante-quatre) parts sociales ordinaires de classe P-2, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune et allocation d'un montant de EUR 42,61 (quarante-deux euros et soixante et un cents) à la prime d'émission;

(c) apport d'une créance d'un montant de EUR 21.100,67 (vingt et un mille cent euros et soixante-sept cents) au capital de la Société, émission à Lone Star Global Holdings, Ltd. de 168 (cent soixante-huit) parts sociales ordinaires de classe T-2, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune et allocation d'un montant de EUR 100,67 (cent euros et soixante-sept cents) à la prime d'émission;

(d) apport d'une créance d'un montant de EUR 20.838,88 (vingt mille huit cent trente-huit euros et quatre-vingt-huit cents) au capital de la Société, émission à Lone Star Global Holdings, Ltd. de 166 (cent soixante-six) parts sociales ordinaires de classe R-2, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune et allocation d'un montant de EUR 88,88 (quatre-vingt-huit euros et quatre-vingt-huit cents) à la prime d'émission;

(e) apport d'une créance d'un montant de EUR 21.555,64 (vingt et un mille cinq cent cinquante-cinq euros et soixante-quatre cents) au capital de la Société, émission à Lone Star Global Holdings, Ltd. de 172 (cent soixante-douze) parts sociales ordinaires de classe E-1, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune et allocation d'un montant de EUR 55,64 (cinquante-cinq euros et soixante-quatre cents) à la prime d'émission;

(f) apport d'une créance d'un montant de EUR 21.221,35 (vingt et un mille deux cent vingt et un euros et trente-cinq cents) au capital de la Société, émission à Lone Star Global Holdings, Ltd. de 169 (cent soixante-neuf) parts sociales ordinaires de classe F-1, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune et allocation d'un montant de EUR 96,35 (quatre-vingt-seize euros et trente-cinq cents) à la prime d'émission;

(g) apport d'une créance d'un montant de EUR 22.237,28 (vingt-deux mille deux cent trente-sept euros et vingt-huit cents) au capital de la Société, émission à Lone Star Global Holdings, Ltd. de 177 (cent soixante-dix-sept) parts sociales ordinaires de classe H-1, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune et allocation d'un montant de EUR 112,28 (cent douze euros et vingt-huit cents) à la prime d'émission;

(h) apport d'une créance d'un montant de EUR 172.667,68 (cent soixante-douze mille six cent soixante-sept euros et soixante-huit cents) au capital de la Société, émission à Lone Star Global Holdings, Ltd. de 1.381 (mille trois cent quatre-vingt-un) parts sociales ordinaires de classe C-2, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune et allocation d'un montant de EUR 42,68 (quarante-deux euros et soixante-huit cents) à la prime d'émission;

(i) apport d'une créance d'un montant de EUR 38.293,09 (trente-huit mille deux cent quatre-vingt-treize euros et neuf cents) au capital de la Société, émission à Lone Star Global Holdings, Ltd. de 306 (trois cent six) parts sociales ordinaires

de classe L-3, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune et allocation d'un montant de EUR 43,09 (quarante-trois euros et neuf cents) à la prime d'émission;

(j) apport d'une créance d'un montant de EUR 200.202,23 (deux cent mille deux cent deux euros et vingt-trois cents) au capital de la Société, émission à Lone Star Global Holdings, Ltd. de 1.601 (mille six cent une) parts sociales ordinaires de classe E-2, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune et allocation d'un montant de EUR 77,23 (soixante-dix-sept euros et vingt-trois cents) à la prime d'émission;

(k) apport d'une créance d'un montant de EUR 8.325,12 (huit mille trois cent vingt-cinq euros et douze cents) au capital de la Société, émission à Lone Star Global Holdings, Ltd. de 66 (soixante-six) parts sociales ordinaires de classe GG-2, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune et allocation d'un montant de EUR 75,12 (soixante-quinze euros et douze cents) à la prime d'émission;

Les apports en nature ci-dessus ont été dûment évalués par Lone Star Global Holdings, Ltd. ainsi que par un gérant A de la Société, qui confirment que les dettes sont librement transmissibles, certaines, liquides et remboursables de suite. Les certificats d'évaluation, après avoir été signés ne varietur par le notaire et le mandataire, agissant pour le compte des parties comparantes, resteront annexés au présent acte pour être déposés et enregistrés avec celui-ci.

LSF Lux Holdings XII, Ltd. renonce à son droit de souscription préférentiel aux parts sociales nouvellement émises.

Lone Star Global Holdings, Ltd. a souscrit à l'intégralité des nouvelles parts sociales et versé en nature le montant correspondant ainsi que la prime d'émission, de telle sorte que le montant de EUR 567.897,11 (cinq cent soixante-sept mille huit cent quatre-vingt-dix-sept euros et onze cents) est à la libre disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentaire qui témoigne de ce fait.

Le capital social de la Société est donc fixé à un montant de EUR 57.926.625 (cinquante-sept millions neuf cent vingt-six mille six cent vingt-cinq euros) suite à l'apport en nature des créances ci-dessus.

Cinquième résolution

Les Associés décident (i) de réduire le capital social de la Société par un montant de EUR 59.125 (cinquante-neuf mille cent vingt-cinq euros) pour le faire passer de son montant actuel de EUR 57.926.625 (cinquante-sept millions neuf cent vingt-six mille six cent vingt-cinq euros), représenté par 463.413 (quatre cent soixante-trois mille quatre cent treize) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 87 (quatre-vingt-sept) classes, à un montant de EUR 57.867.500 (cinquante-sept millions huit cent soixante-sept mille cinq cents euros) représenté par 462.940 (quatre cent soixante-deux mille neuf cent quarante) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisées en 86 (quatre-vingt-six) classes, par:

a. l'annulation de 33 (trente-trois) parts sociales ordinaires de classe F-4, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, chacune étant détenue par Lone Star Global Holdings, Ltd., et le remboursement à Lone Star Global Holdings, Ltd. d'un montant de EUR 4.125 (quatre mille cent vingt-cinq euros); et

b. l'annulation de l'intégralité de la classe de parts sociales N-2, représentée 440 (quatre cent quarante) parts sociales ordinaires de classe N-2, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, chacune étant détenue par Lone Star Global Holdings, Ltd., et de la prime d'émission qui y est attachée d'un montant de EUR 100,53 (cent euros et cinquante-trois cents) avec utilisation des montants de la réduction de capital et de la prime d'émission pour payer certains frais courants et/ou pour rembourser la Société de ses avances en relation avec ces frais.

Sixième résolution

Les Associés décident (i) d'annuler l'intégralité de la classe de parts sociales R-3, représentée par 100 (cent) parts sociales de classe R-3, représentant un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), détenues chacune par Lone Star Global Holdings, Ltd. et (ii) de réallouer ce montant EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à la classe de parts sociales CC-3, par voie d'émission de 100 (cent) parts sociales de classe CC-3 dont chacune est détenue par Lone Star Global Holdings, Ltd. Le montant total du capital social demeure inchangé.

Septième résolution

A la suite des précédentes résolutions, les Associés de la Société décident de modifier l'Article 6 des statuts de la Société afin de lui donner désormais la teneur suivante dans sa version française:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 57.867.500 (cinquante-sept millions huit cent soixante-sept mille cinq cents euros) représenté par 462.940 (quatre cent soixante-deux mille neuf cent quarante) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, divisé en classes comme suit:

1. 6.235 parts sociales de classe A;
2. 610 parts sociales de classe B;
3. 5.571 parts sociales de classe C-1;
4. 1.615 parts sociales de classe D-1;
5. 1.515 parts sociales de classe E-1;
6. 549 parts sociales de classe F-1;
7. 12 parts sociales de classe G-1;

8. 461 parts sociales de classe H-1;
9. 690 parts sociales de classe I-1;
10. 545 parts sociales de classe J-1;
11. 505 parts sociales de classe K-1;
12. 9.985 parts sociales de classe A-2;
13. 1.271 parts sociales de classe B-2;
14. 7.987 parts sociales de classe C-2;
15. 5.109 parts sociales de classe E-2;
16. 53.112 parts sociales de classe H-2;
17. 3.417 parts sociales de classe J-2;
18. 2.195 parts sociales de classe K-2;
19. 692 parts sociales de classe L-2;
20. 15.702 parts sociales de classe M-2;
21. 2.530 parts sociales de classe P-2;
22. 1.633 parts sociales de classe Q-2;
23. 1.101 parts sociales de classe R-2;
24. 437 parts sociales de classe S-2;
25. 568 parts sociales de classe T-2;
26. 11.123 parts sociales de classe U-2;
27. 12.505 parts sociales de classe V-2;
28. 3.584 parts sociales de classe W-2;
29. 5.442 parts sociales de classe X-2;
30. 1.431 parts sociales de classe Y-2;
31. 598 parts sociales de classe Z-2;
32. 509 parts sociales de classe AA-2;
33. 1 part sociale de classe BB-2;
34. 358 parts sociales de classe CC-2;
35. 12 parts sociales de classe DD-2;
36. 1.310 parts sociales de classe EE-2;
37. 12 parts sociales de classe FF-2;
38. 189 parts sociales de classe GG-2;
39. 1.707 parts sociales de classe HH-2;
40. 1.050 parts sociales de classe A-3;
41. 7.924 parts sociales de classe D-3;
42. 3.094 parts sociales de classe E-3;
43. 7.581 parts sociales de classe F-3;
44. 5.695 parts sociales de classe H-3;
45. 11.528 parts sociales de classe I-3;
46. 738 parts sociales de classe K-3;
47. 468 parts sociales de classe L-3;
48. 8.875 parts sociales de classe M-3;
49. 216 parts sociales de classe N-3;
50. 2.731 parts sociales de classe O-3;
51. 47.852 parts sociales de classe Q-3;
52. 3.552 parts sociales de classe T-3;
53. 11.999 parts sociales de classe U-3;
54. 5.695 parts sociales de classe V-3;
55. 502 parts sociales de classe W-3;
56. 5.463 parts sociales de classe X-3;
57. 440 parts sociales de classe Y-3;
58. 416 parts sociales de classe AA-3;
59. 38 parts sociales de classe BB-3;
60. 9.430 parts sociales de classe CC-3;

61. 221 parts sociales de classe DD-3;
62. 50 parts sociales de classe EE-3;
63. 13 parts sociales de classe FF-3;
64. 17.487 parts sociales de classe GG-3;
65. 23.559 parts sociales de classe HH-3;
66. 378 parts sociales de classe II-3;
67. 11.812 parts sociales de classe JJ-3;
68. 161 parts sociale de classe KK-3;
69. 1.300 parts sociales de classe LL-3;
70. 27.163 parts sociales de classe A-4;
71. 19.146 parts sociales de classe B-4;
72. 9.608 parts sociales de classe C-4;
73. 7.690 parts sociales de classe D-4;
74. 1.317 parts sociales de classe E-4;
75. 5.881 parts sociales de classe F-4;
76. 4.377 parts sociales de classe A-5;
77. 1.767 parts sociales de classe B-5;
78. 2.457 parts sociales de classe C-5;
79. 2.992 parts sociales de classe D-5;
80. 2 parts sociales de classe E-5;
81. 2 parts sociales de classe F-5;
82. 450 parts sociales de classe G-5;
83. 10.361 parts sociales de classe H-5;
84. 323 parts sociales de classe I-5; et
85. 16.308 parts sociales de classe A-6."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Ostertag et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 juin 2011. LAC/2011/26027. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011084673/619.

(110094819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

Anglo American Exploration Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragançe.

R.C.S. Luxembourg B 107.157.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Signature

Administrateur / Gérant

Référence de publication: 2011095162/12.

(110108251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.
